


Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
Soixante-douzième session

Bangkok, 15-19 mai 2016

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

**Examen des questions relatives à l'appareil subsidiaire
de la Commission, y compris les activités des
institutions régionales**
**Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des
résolutions de la Commission**
Note du secrétariat
Résumé

La présente note contient un résumé des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission au sujet desquelles le secrétariat est tenu de faire rapport à la Commission à sa soixante-douzième session.

La Commission voudra peut-être examiner les progrès accomplis, présenter ses observations et donner de nouvelles orientations au secrétariat pour l'application effective des résolutions.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Politiques macroéconomiques, réduction de la pauvreté et développement inclusif.....	3
A. Résolution 70/1: Mise en œuvre de la Déclaration de Bangkok sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique.....	3
B. Résolution 71/2: Mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 en Asie et dans le Pacifique.....	4
C. Résolution 71/3: Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024.....	9
D. Résolution 71/5: Application des résultats de la Consultation Asie-Pacifique de haut niveau sur le financement du développement.....	16
II. Commerce et investissement.....	17

* E/ESCAP/72/L.1.

A.	Résolution 70/4: Promouvoir le développement agricole durable en Asie et dans le Pacifique par le transfert de technologie	17
B.	Résolution 70/5: Renforcement de la coopération régionale et des capacités nécessaires pour amplifier la contribution du commerce et de l'investissement au développement durable	20
C.	Résolution 70/6: Application de la décision de la Réunion intergouvernementale ad hoc sur un arrangement régional pour la facilitation du commerce transfrontière sans papier	23
III.	Transports.....	24
	Résolution 71/6: La connectivité des transports maritimes pour le développement durable.....	24
IV.	Environnement et développement.....	26
	Résolution 70/12: Renforcer les efforts en faveur des établissements humains et du développement urbain durable pour la région de l'Asie-Pacifique	26
V.	Technologies de l'information et de la communication, et réduction et gestion des risques de catastrophe	28
A.	Résolution 68/5: Les Années d'action en Asie-Pacifique pour les applications des technologies spatiales et du Système d'information géographique au service de la réduction des risques de catastrophe et du développement durable (2012-2017).....	28
B.	Résolution 69/10: Promouvoir la connectivité régionale des technologies de l'information et de la communication et construire des sociétés de la connaissance en réseau en Asie et dans le Pacifique.....	30
C.	Résolution 69/11: Mise en œuvre du Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des technologies spatiales et des systèmes d'information géographique au service de la réduction des risques de catastrophe et du développement durable (2012-2017).....	33
D.	Résolution 69/12: Renforcement de la coopération régionale pour développer la résilience face aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique.....	35
E.	Résolution 70/2: Statistiques relatives aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique	38
F.	Résolution 71/11: Création du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes	39
VI.	Développement social	40
A.	Résolution 68/7: Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022)	40
B.	Résolution 69/13: Mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022) et de la Stratégie d'Incheon pour faire du droit une réalité pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique	40
VII.	Statistiques	43
A.	Résolution 67/11: Renforcer les capacités statistiques en Asie et dans le Pacifique.....	43
B.	Résolution 71/14: Décennie Asie-Pacifique de l'enregistrement et des statistiques de l'état civil, 2015-2024	46

I. Politiques macroéconomiques, réduction de la pauvreté et développement inclusif

A. Résolution 70/1

Mise en œuvre de la Déclaration de Bangkok sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique

1. Demandes énoncées dans le dispositif de la résolution

1. Au paragraphe 2 de sa résolution 70/1, la Commission a prié la Secrétaire exécutive:

a) D'accorder la priorité à la mise en œuvre des recommandations énoncées dans la Déclaration de Bangkok sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique;

b) D'aider les membres et membres associés à établir les quatre groupes d'experts sectoriels et à appuyer leurs travaux conformément au paragraphe 3 et à l'alinéa b) du paragraphe 6 de la section II de la Déclaration de Bangkok;

c) De convoquer en 2015 les réunions intergouvernementales ouvertes préparatoires à la deuxième Conférence ministérielle sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique dont il est fait mention au paragraphe 3 de la section II de la Déclaration de Bangkok;

d) De convoquer la deuxième Conférence ministérielle sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique en 2015 pour faire le bilan des progrès réalisés dans l'exécution du programme d'intégration économique régionale décrit dans la section III de la Déclaration de Bangkok, examiner les recommandations des réunions intergouvernementales préparatoires ouvertes et décider de la suite à donner, comme indiqué à l'alinéa d) du paragraphe 6 de la section II de la Déclaration de Bangkok;

e) De faire rapport à la Commission à ses soixante et onzième et soixante-douzième sessions sur l'application de la présente résolution.

2. Progrès accomplis

2. En exécution du paragraphe 2 a), la Secrétaire exécutive a continué de faire de la coopération et de l'intégration économiques régionales l'une des principales priorités de l'orientation stratégique adoptée par la CESAP.

3. En exécution du paragraphe 2 b), le secrétariat a continué d'appuyer les travaux des quatre groupes d'experts sectoriels établis en application des paragraphes 3 et 6 b) de la Déclaration de Bangkok sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique, en vue de l'élaboration de la version finale de leurs rapports.

4. Le secrétariat a décidé de reporter à 2016 les mesures à prendre en exécution des paragraphes 2 c) et 2 d), de manière à assurer la concordance entre le programme de travail de la CESAP et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 adopté en septembre 2015.

5. En exécution du paragraphe 2 c), le secrétariat convoquera des réunions préparatoires à la deuxième Conférence ministérielle sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique, avant la tenue de la Conférence en 2016.

6. En exécution du paragraphe 2 d), le secrétariat convoquera la deuxième Conférence ministérielle à Bangkok au deuxième semestre de 2016.

B. Résolution 71/2

Mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 en Asie et dans le Pacifique

1. Demandes énoncées dans le dispositif de la résolution

7. Au paragraphe 1 de sa résolution 71/2, la Commission a prié la Secrétaire exécutive:

a) De transmettre le Document final de Siem Reap-Angkor en tant que contribution à l'Examen à mi-parcours du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, qui se tiendra à Antalya (Turquie) en juin 2016;

b) D'établir et de faire paraître annuellement l'*Asia-Pacific Countries with Special Needs Development Report* qui comptera au nombre des publications du secrétariat et de communiquer les conclusions principales et les messages essentiels de ce rapport aux sessions annuelles de la Commission;

c) De continuer d'aider les pays les moins avancés de la région Asie-Pacifique, en coopération avec les autres organisations internationales et compte tenu de leurs mandats respectifs, en renforçant leurs capacités pour qu'ils puissent adopter les mesures de politique générale propres à accélérer leur transformation structurelle et atteindre les autres objectifs de développement convenus au niveau international, dont ceux du programme de développement pour l'après-2015, qui doit être adopté en septembre 2015 au Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015;

d) De soumettre à la Commission à sa soixante-douzième session un rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la présente résolution.

2. Progrès accomplis

8. L'application de la résolution devrait permettre d'obtenir les résultats ci-après dans les pays les moins avancés de la région Asie-Pacifique: a) un bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie (Programme d'action d'Istanbul) par ces pays; b) le renforcement des capacités des décideurs de ces pays de mettre en œuvre du Programme d'action d'Istanbul; et c) le renforcement des capacités des décideurs de ces pays en vue de l'adoption de politiques destinées à réduire la pauvreté en favorisant la croissance et le développement inclusif, à l'appui des objectifs de développement convenus au plan international.

9. En exécution du paragraphe 1 a), le secrétariat a transmis le Document final de Siem Reap-Angkor au Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États

insulaire en développement à titre de contribution à l'examen approfondi de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020.

10. En exécution du paragraphe 1 b), le secrétariat établit actuellement l'édition 2010 de l'*Asia-Pacific Countries with Special Needs Development Report*, qui a pour thème la stratégie de réalisation des objectifs de développement durable dans les pays ayant des besoins particuliers. Dans ce rapport, les stratégies pouvant être appliquées pour atteindre les objectifs de développement durable en Asie et dans le Pacifique seront examinées. Le rapport contiendra à cet effet un cadre analytique fondé sur la méthode dite des réflexions et présentera des avis d'expert issus d'une enquête menée auprès d'un échantillon représentatif de pays de la région Asie-Pacifique ayant des besoins particuliers.

11. En exécution du paragraphe 1 c), le secrétariat a l'intention d'organiser une concertation de haut niveau sur la connectivité des transports et les zones de développement frontalières dans la partie orientale de l'Asie du Sud; il était prévu que cette réunion se tienne à Shillong (Inde), en février 2016. La CESAP a mené une étude afin d'étayer la concertation, qui visait principalement à débattre des possibilités, des défis et des mesures à prendre pour améliorer la connectivité en Asie du Sud, en particulier s'agissant des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral, parmi lesquels le Bangladesh, le Bhoutan, le Myanmar, le Népal et les États du nord-est de l'Inde.

12. Le secrétariat a organisé une concertation sur l'amélioration de la connectivité des transports en Asie méridionale, qui s'est tenue à Téhéran en décembre 2015. Cette concertation avait pour but d'appuyer l'amélioration de la connectivité des transports régionaux dans la région de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest en étendant les couloirs de transport.

13. Le secrétariat a organisé un atelier consacré au développement de capacités commerciales en Asie du Sud, qui s'est tenu à New Dehli en septembre 2015. Cet atelier avait pour but de renforcer les capacités des responsables de la prise de décision et du personnel des ministères du transport, en particulier dans les pays les moins avancés, à tirer parti des nouvelles possibilités offertes par les marchés à l'échelle mondiale et régionale, y compris au moyen d'arrangements commerciaux préférentiels.

14. Le secrétariat organisera une consultation sous-régionale sur les objectifs du Millénaire pour le développement et le Programme de développement durable à l'horizon 2030; il publiera le rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement dans la région Asie-Pacifique et engagera en 2016 une concertation sur les plans et politiques nationaux visant à répondre aux difficultés rencontrées par les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement de la sous-région de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest.

15. Le secrétariat a organisé en divers endroits de la sous-région des concertations sur la coopération régionale aux fins d'un développement inclusif et durable en Asie du Sud et du Sud-Ouest. Ces concertations se sont tenues en décembre 2015 et au cours du premier semestre de 2016. Elles visent à mettre en avant des politiques et des recommandations et à en débattre avec les décideurs, sur la base des analyses et conclusions figurant dans divers rapports, afin de surmonter les obstacles au développement qui se posent dans la sous-région de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest, par le biais de la coopération régionale aux fins d'un développement inclusif et durable. Ces

manifestations permettent de faire valoir les recommandations relatives aux partenariats régionaux destinées aux pays les moins avancés de la sous-région.

16. Le secrétariat organisera une concertation sur la coopération régionale pour la sécurité énergétique en Asie du Sud, en parallèle avec le dix-neuvième sommet de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (SAARC), qui se tiendra à Islamabad en 2016 pour examiner et exposer des politiques et recommandations en vue de faire avancer les activités de la CESAP et des entités sous-régionales relatives à la coopération et la sécurité énergétiques dans les pays de l'Asie du Sud, en mettant l'accent sur le renforcement de la coopération régionale et la mise en valeur des capacités des pays les moins avancés de la sous-région.

17. Le secrétariat a organisé une réunion sur le financement durable au service du développement à l'occasion d'un atelier consacré au reclassement des pays les moins avancés qui s'est tenu au Bhoutan en novembre 2015 pour mettre en commun des analyses et des conseils en matière de financement afin de sortir le Bhoutan de la catégorie des pays les moins avancés et de contribuer à renforcer les capacités des décideurs d'élaborer des stratégies innovantes en vue de la mobilisation des ressources, par le biais du partage de données d'expérience d'autres pays et d'autres sous-régions.

18. Au titre d'un programme triennal de coopération allant de 2015 à 2017, le secrétariat et la Société des autoroutes de Corée mettent au point actuellement un projet d'élaboration de normes techniques relatives aux infrastructures de sécurité routière et de conception de systèmes de transport intelligents types pour la Route d'Asie. Ce projet vise à améliorer la sécurité routière et la gestion de la circulation routière et concernera initialement les pays membres situés sur les itinéraires AH1 and AH6, à savoir l'Afghanistan, le Bangladesh, le Bhoutan, le Cambodge, le Myanmar, le Népal et la République démocratique populaire lao.

19. Lors de la troisième session du Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du financement du développement, qui s'est tenue à Bangkok en décembre 2015, un point de l'ordre du jour a été consacré aux pays ayant des besoins particuliers, y compris les pays les moins avancés. Le document établi par le secrétariat sur ce point contenait un aperçu général des progrès accomplis dans la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement, une évaluation d'indicateurs précis se rapportant aux trois programmes d'action mondiaux destinés aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement, à savoir le Programme d'action d'Istanbul, le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 et les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa), ainsi qu'un examen préliminaire de l'état de préparation de ces pays en vue de la réalisation des objectifs de développement durable.

20. Le secrétariat a organisé en décembre 2015 un atelier sur la modélisation macroéconomique en Asie et dans le Pacifique, afin de fournir aux décideurs des pays en développement de la région une plateforme d'apprentissage entre pairs permettant de mettre en commun les connaissances et données d'expérience relatives à la mise au point d'outils méthodologiques de suivi macroéconomique et d'analyse prévisionnelle, de faire mieux comprendre la gestion des données relatives aux indicateurs macroéconomiques et financiers, notamment par une formation à l'élaboration de modules d'analyse des données, et d'aider un certain nombre

de pays à créer des modèles prévisionnels macroéconomiques annuels ou réguliers. Cet atelier a permis à des décideurs du Bhoutan, du Bangladesh, du Cambodge et du Népal d'acquérir des connaissances en matière de suivi et d'élaboration des politiques macroéconomiques nationales, à l'aide de simulations. Il s'agissait de l'une des initiatives menées par la CESAP pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 à l'échelon régional et national.

21. Le travail analytique du secrétariat, qui comprend la préparation de rapports, de notes d'orientation et de documents techniques, a porté également sur des questions à l'appui des pays les moins avancés. Par exemple, l'édition 2016 de *l'Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique* examine l'évolution du développement et évalue les nouveaux défis qui se posent dans les pays de l'Asie et du Pacifique, y compris les pays les moins avancés.

22. Le secrétariat a mené une série de formations et d'ateliers visant à accroître les capacités des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral en matière de gestion des données géospatiales. Il a organisé notamment un atelier de renforcement des capacités en matière de techniques spatiales au service de la cartographie des risques d'inondation au Bangladesh, qui s'est tenu à Dhaka en avril 2015, ainsi qu'un atelier d'assistance technique sur les systèmes d'information géoréférencée pour la gestion des risques de catastrophe, qui s'est tenu à Thimpou en juin 2015, en vue de la mise en place d'un portail géographique national consacré à la réduction des risques de catastrophe. Par ailleurs, la CESAP a promu l'instauration d'un mécanisme régional de lutte contre la sécheresse par le biais de programmes de renforcement des capacités, tels que la réunion nationale sur le mécanisme régional de lutte contre la sécheresse, qui s'est tenue à Katmandou en mars-avril 2015. En outre, par le biais de son Programme régional pour les applications spatiales au service du développement durable, la CESAP a fourni aux pays plus de 150 images satellite en temps quasi réel et cartes de dommages, notamment aux pays les moins avancés et pays en développement sans littoral qui avaient été touchés par de graves catastrophes. Ces renseignements et données ont contribué aux évaluations d'impact et aux plans de redressement dans les pays sinistrés, en fournissant une image précise des endroits touchés.

23. Une concertation régionale sur le redressement après un séisme, sur le principe du « reconstruire en mieux », a été organisée à Katmandou en octobre 2015 par la CESAP en collaboration avec le Centre de gestion des catastrophes de la SAARC et la Commission de planification nationale du Népal, afin d'appuyer les efforts de redressement du pays après le grave séisme qui a frappé le pays en avril 2015. Cette concertation a permis de mettre en commun les meilleures pratiques et les enseignements tirés en matière de reprise résiliente et de reconstruction. La CESAP, en coopération avec le Centre de gestion des catastrophes de la SAARC, a organisé en décembre 2015 deux ateliers nationaux destinés à faire bénéficier les décideurs du Népal des enseignements tirés des processus de redressement après les séismes survenus au Sikkim et à Bhuj, en Inde.

24. Un atelier de formation consacré à l'évaluation rapide des dommages et des pertes à l'aide de techniques novatrices et d'applications spatiales, organisé conjointement avec le Centre de gestion des catastrophes, s'est tenu à Katmandou en septembre-octobre 2015. Les participants ont appris à utiliser des outils de pointe en matière d'applications spatiales, de systèmes d'information géographique, d'externalisation ouverte et de modélisation afin d'évaluer les dommages et les pertes dans les secteurs gravement touchés par

une catastrophe naturelle. Cette formation s'adressait aux pays de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest, notamment des pays les moins avancés tels que l'Afghanistan, le Bangladesh, le Bhoutan et le Népal.

25. Le secrétariat a continué d'élaborer des directives sur l'intégration de l'atténuation des risques de catastrophe dans la planification du développement multisectoriel, dans le cadre du projet du Compte de l'ONU pour le développement intitulé « Approfondir les connaissances et renforcer les capacités en matière de gestion des risques de catastrophe pour assurer un avenir viable à la région de l'Asie et du Pacifique ». Ce projet vise les pays en développement vulnérables, parmi lesquels des pays les moins avancés tels que le Bhoutan, le Cambodge et le Népal.

26. La République démocratique populaire lao et le Myanmar ont bénéficié d'une aide du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs de la CESAP pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques dans l'océan Indien et dans les pays d'Asie du Sud-Est, ce qui leur a permis de convoquer des réunions régulières du Forum consacré à la mousson, qui rassemble diverses parties prenantes venant des secteurs de l'économie, du développement et de la gestion des catastrophes pour examiner des questions relatives à la préparation aux catastrophes et à la réduction des risques.

27. Le secrétariat, en collaboration avec la Banque asiatique de développement, le ministère chinois du Commerce, le Centre international du commerce électronique de la province d'Hubei (Chine) et un certain nombre d'autres partenaires, a organisé le septième Forum Asie-Pacifique sur la facilitation du commerce, qui s'est tenu à Wuhan (Chine), en octobre 2015. Y ont assisté des participants venant de 62 pays, dont 11 pays les moins avancés. Organisé sur le thème du renforcement de l'intégration régionale grâce à la facilitation du commerce, le Forum a notamment examiné les moyens d'intégrer les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral dans le marché mondial.

28. Le secrétariat a accentué ses efforts visant à aider les pays les moins avancés de la région à accroître encore les échanges commerciaux, par le biais de diverses activités de renforcement des capacités. En collaboration avec le ministère du Commerce du Myanmar, le secrétariat a organisé un atelier de formation national sur la facilitation du commerce dans le cadre de l'Accord conclu avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui s'est tenu à Nay Pyi Taw en juin 2015 et auquel ont participé des fonctionnaires du ministère du Commerce et du ministère de l'Industrie, ainsi que des représentants des douanes, de l'industrie et du secteur privé. Le secrétariat a l'intention de dispenser une formation sur la participation aux chaînes de valeur et aux politiques mondiales à l'appui de l'intégration régionale, en collaboration avec le ministère cambodgien du Commerce.

29. Le secrétariat, en collaboration avec la Banque asiatique de développement, a aidé le Bangladesh, le Bhoutan et le Népal à mettre en place un mécanisme de suivi des échanges et du transport, afin de leur permettre de renforcer et de suivre la facilitation du commerce de manière durable et soutenue. Une réunion visant à examiner l'application effective du mécanisme s'est tenue à Wuhan (Chine) en octobre 2015 en marge du septième Forum Asie-Pacifique sur la facilitation du commerce. Le secrétariat, la Banque asiatique de développement et les pays concernés ont entrepris en janvier 2016 une étude de base sur la mise en œuvre de ce mécanisme.

30. Le secrétariat a continué de produire, tant par ses propres recherches qu'en collaboration avec des spécialistes participant notamment au Réseau Asie-Pacifique de recherche et de formation sur le commerce, des publications sur les politiques visant à renforcer les capacités et à faire mieux comprendre les questions présentant un intérêt pour les pays les moins avancés. Parmi celles-ci figurent notamment a) une publication sur les obstacles rencontrés par les pays les moins avancés pour appliquer les réformes « du paquet de Bali » approuvé par les membres de l'OMC en 2013; b) des notes d'orientation sur l'intérêt des régimes commerciaux préférentiels pour les pays les moins avancés; et c) des recherches sur les mesures non tarifaires et leur incidence sur les échanges des pays les moins avancés.

C. Résolution 71/3
Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024

1. Demandes énoncées dans le dispositif de la résolution

31. Au paragraphe 8 de sa résolution 71/3, la Commission a prié la Secrétaire exécutive:

a) D'intégrer le Programme d'action de Vienne dans le programme de travail de la Commission, selon qu'il conviendra et dans les limites du mandat qui lui est assigné, et de soumettre des rapports analytiques annuels sur la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne, comme il est demandé au paragraphe 75 dudit Programme d'action, à l'Organe spécial pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les pays insulaires en développement du Pacifique;

b) D'apporter toute l'assistance possible aux pays en développement sans littoral d'Asie-Pacifique dans la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne;

c) D'entreprendre les activités propres à assurer la réalisation effective de la feuille de route du secrétariat pour mettre en œuvre le Programme d'action de Vienne tel qu'il figure dans le document E/ESCAP/71/2.

2. Progrès accomplis

32. En exécution des paragraphes 8 a) et c) de la résolution, le secrétariat a continué de mener un certain nombre d'activités visant à renforcer les capacités des pays en développement sans littoral dans le domaine du transport, afin de parvenir à la vision commune d'un système de transport et de logistique international intermodal intégré dans la région, conformément au Programme d'action régional pour le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, phase II (2012-2016).

33. Aux fins du développement et de l'exploitation des infrastructures de transport, dont la Route d'Asie, le réseau du Chemin de fer transasiatique et les ports secs d'importance internationale, des activités de renforcement des capacités ont été mises en œuvre et une assistance technique a été fournie dans le cadre de plusieurs projets.

34. Conscients des avantages présentés par la connectivité entre pays et de la nécessité d'intégrer les réseaux d'infrastructures de transport, des représentants de la région, y compris de pays en développement sans littoral, ont assisté à la quatrième réunion du Groupe de travail sur le réseau du

Chemin de fer transasiatique et à la première réunion du Groupe de travail sur les ports secs, qui se sont toutes deux tenues à Bangkok en novembre 2015. Les participants ont exprimé leurs points de vue et décrit les difficultés qu'ils rencontraient pour mettre en place des réseaux de transport et de logistique intégrés.

35. Par ailleurs, le secrétariat a mis en œuvre un projet financé par la Fédération de Russie sur la planification, le développement et le fonctionnement de ports secs d'importance internationale. Dans ce contexte, plusieurs missions ont été menées dans divers pays mettant en place actuellement des ports secs. Les enseignements tirés ont été mis en commun lors de la réunion du Groupe de travail sur les ports secs, afin d'aider les décideurs de la région, en particulier ceux de pays en développement sans littoral, à mettre en place un cadre propice à la création de ports secs, pour renforcer ainsi leurs capacités en matière de développement et d'exploitation d'un réseau de transport régional intégré.

36. S'agissant de la connectivité des transports, le secrétariat a organisé la deuxième réunion du Groupe de travail sur la connectivité ininterrompue, qui s'est tenue à Bangkok en mars 2015 afin d'examiner le projet de rapport sur l'état d'avancement de la connectivité dans les secteurs du transport, de l'énergie et des technologies de l'information et de la communication, de recenser les domaines prioritaires, les principales questions et les grands problèmes en matière de connectivité régionale et de formuler des recommandations sur les activités devant être menées. Le secrétariat a également entrepris un projet de recherche sur le rôle de la mise en place de zones de développement spéciales frontalières dans la connectivité régionale, qui visait à aider les États membres à établir des zones frontalières et à améliorer la connectivité transfrontière.

37. Afin d'examiner les possibilités, les problèmes et les mesures permettant d'améliorer la connectivité en Asie du Sud, en particulier dans des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral tels que le Bangladesh, le Bhoutan, le Myanmar, le Népal et les États du nord-est de l'Inde, une concertation de haut niveau sur la connectivité des transports et la mise en place de zones de développement frontalières dans la partie orientale de l'Asie du Sud devrait se tenir à Shillong (Inde), en février 2016. Le secrétariat a mené une étude dans le but d'étayer cette concertation.

38. Le secrétariat a organisé une concertation sur le renforcement de la connectivité des transports en Asie méridionale, qui s'est tenue à Téhéran en décembre 2015, au cours de laquelle il a été préconisé de renforcer la connectivité des transports en Asie du Sud et du Sud-Ouest grâce à l'expansion des couloirs de transport.

39. Au titre d'un projet du Compte de l'ONU pour le développement portant sur le renforcement de la connectivité des transports entre l'Asie du Sud et l'Asie centrale, portant spécifiquement sur les pays en développement sans littoral, et dans le cadre des accords conclus au dix-huitième Sommet de la SAARC à Katmandou en 2014, le secrétariat établit actuellement un plan-cadre exhaustif pour la connectivité des transports en Asie du Sud, qui prévoit que les pays de la sous-région soient non seulement interconnectés mais connectés aux sous-régions voisines, ce qui leur permettrait de tirer parti de leur situation stratégique pour devenir une plateforme tournante des échanges entre l'Asie et l'Europe.

40. Le secrétariat a continué d'aider les États membres à formuler des politiques et stratégies de transport durables et inclusives par le biais de la mise en commun de politiques innovantes, de meilleures pratiques et d'intervention réussies. Des séminaires ont été organisés au niveau régional et sous-régional afin de sensibiliser davantage les décideurs, de développer leurs connaissances et de leur présenter diverses solutions pour la mise en place de transports durables et inclusifs. Ces activités ont compris une concertation des acteurs nationaux, des ateliers de renforcement des capacités sur le thème des transports durables et inclusifs tenus à Thimphou en avril 2015, un séminaire sous-régional consacré à la mise en place de transports durables et inclusifs à Almaty (Kazakhstan) en septembre 2015 et un séminaire régional sur des transports sûrs, adaptés au climat et capables de résister aux catastrophes au service du développement durable, qui s'est tenu à Katmandou en novembre 2015, en même temps qu'un forum sur des transports respectueux de l'environnement. En participant à ces manifestations, les décideurs de la région, en particulier ceux des pays en développement sans littoral, ont pu renforcer leurs capacités et être sensibilisés à ces questions.

41. Le secrétariat continue de mettre en œuvre des activités à l'appui du développement des infrastructures grâce au financement du secteur privé. Ces activités visent à renforcer les capacités des fonctionnaires de recenser, mettre en place et gérer des projets entrepris dans le cadre de partenariats entre secteur public et secteur privé, à donner à certains pays des conseils sur la mise en place de cadres efficaces de partenariats public-privé et à recommander les meilleures pratiques régionales dans ce domaine. En ce qui concerne les activités de renforcement des capacités, le secrétariat a lancé en 2015 une plateforme d'apprentissage en ligne sur les partenariats public-privé, qui a été utilisée depuis par 14 000 personnes environ. En outre, un atelier a été organisé à Vientiane en août 2015 en vue de renforcer les capacités du personnel de la fonction publique en matière de partenariats public-privé. S'agissant des cadres régissant ce type de partenariat, le secrétariat a aidé certains pays, parmi lesquels le Bhoutan et la République démocratique populaire lao, au titre d'un projet du Compte de l'ONU pour le développement durable relatif au renforcement des capacités et à la facilitation de la participation du secteur privé au développement de l'infrastructure de certains pays de la région Asie-Pacifique. Des feuilles de route ont été élaborées pour donner des orientations à ces pays en ce qui concerne leurs programmes de partenariat entre secteur public et secteur privé, et des consultants ont été recrutés pour exécuter les activités prioritaires. Le secrétariat a également mené des missions au Bhoutan et en République démocratique populaire lao en mars et en août 2015, respectivement, afin d'intensifier ces activités et d'en assurer le suivi.

42. Pour promouvoir les meilleures pratiques, le secrétariat a mené des recherches sur le financement des infrastructures par le secteur privé. En outre, des manifestations régionales ont été organisées pour faciliter l'échange de données d'expérience et mettre au point des recommandations de politique générale, par exemple le Forum Asie-Pacifique sur les partenariats public-privé pour le développement des infrastructures de transport (Bangkok, janvier 2015), la Concertation sur les partenariats public-privé aux fins de la mise en place d'infrastructures en Asie du Sud (Katmandou, septembre 2015); et une réunion du Groupe d'experts sur les sources de financement des partenariats public-privé (Kuala Lumpur, novembre 2015). Il a été estimé que ces manifestations régionales avaient

contribué utilement au renforcement des connaissances des participants, y compris ceux venant de pays en développement sans littoral¹.

43. En ce qui concerne la facilitation du transport et la logistique, le secrétariat a exécuté un projet financé par la Fédération de Russie, intitulé « Renforcer l'opérationnalisation du Chemin de fer transasiatique: établissement des coûts, commercialisation et facilitation des services ferroviaires ». Par ailleurs, un groupe d'experts ad hoc a tenu une réunion sur le cadre de coopération régionale pour la facilitation du transport ferroviaire international, à Bangkok en mars 2015, et la CESAP a organisé, en collaboration avec l'Union internationale des chemins de fer, un séminaire sur la facilitation des services ferroviaires le long du Chemin de fer transasiatique et l'établissement des coûts y afférents, qui s'est tenu à Bangkok en décembre 2015; ces deux réunions ont permis d'examiner les divers aspects liés à la facilitation du transport ferroviaire dans la région. Par la résolution 71/7, la Commission a adopté à sa soixante et onzième session le cadre de coopération régionale mis au point au titre de ce projet. Les pays les moins avancés bénéficieront immensément de ce cadre, car la mise en place de réseaux ferroviaires améliorera leur accès aux marchés régionaux et mondiaux tout en favorisant le recours à des modes de transport durables.

44. En outre, au titre des projets financés par la Fédération de Russie sur la facilitation du transport et l'harmonisation du cadre juridique en vue de l'exploitation des transports routiers internationaux dans la région couverte par la CESAP, un réseau régional d'experts juridiques et techniques sur la facilitation du transport a été créé pour aider les États membres, en particulier des pays en développement sans littoral tels que la République démocratique populaire lao et le Népal, à renforcer les capacités de leurs fonctionnaires de planifier et mettre en œuvre des initiatives portant sur la facilitation du transport afin d'améliorer la connectivité régionale. Une réunion du réseau régional d'experts juridiques et techniques sur la facilitation du transport et une réunion régionale sur l'harmonisation des instruments et documents juridiques relatifs au transport transfrontière et au transport en transit par voie routière se sont tenues à Incheon (République de Corée) en mars 2015 et à Bangkok en décembre 2015, respectivement.

45. Pour améliorer l'efficacité des opérations de transit entre le Bhoutan et l'Inde, le secrétariat, en collaboration avec la Banque asiatique de développement, a tenu un atelier destiné à achever l'étude de faisabilité sur l'application à titre expérimental d'un modèle sécurisé pour le transport transfrontière suivant le couloir de transit reliant le Bhoutan et l'Inde; cet atelier s'est tenu à Cebu (Philippines), en octobre 2015. L'étude de faisabilité avait été élaborée conjointement par la CESAP et la Banque asiatique de développement. Le Bhoutan et d'autres pays en développement sans littoral bénéficieront de la mise en place, à titre expérimental, d'un système de traçage des véhicules et marchandises fondé sur un modèle de transport transfrontière faisant appel aux nouvelles technologies pour assurer la sécurité des opérations de transit et faciliter celles-ci. Un atelier national destiné à faire mieux comprendre aux participants les outils et recommandations de la CESAP concernant la facilitation du transport transfrontière et en transit a été organisé à Bakou en novembre 2015. Le secrétariat a aussi élaboré une étude et un guide sur les opérations de transit sans papier au titre d'un projet du Compte des Nations Unies pour le développement visant à faciliter le transport transfrontière et en transit dans les pays en développement sans littoral.

¹ Des ressources et des documents sur les partenariats public-privé sont disponibles à l'adresse www.unescap.org/our-work/transport/financing-and-private-sector-participation/resources.

46. Au titre d'un projet financé par la Chine sur la mise au point à l'échelon régional de systèmes logistiques efficaces et efficaces, le secrétariat a organisé une réunion de groupe d'experts sur les systèmes de services d'information sur la logistique, à Bangkok en juillet 2015, ainsi qu'une réunion régionale sur la mise en place de systèmes logistiques efficaces et efficaces, qui s'est tenue à Bangkok en décembre 2015. Ces réunions visaient à développer les connaissances des pays membres s'agissant des meilleurs pratiques pour la mise en place d'un secteur logistique à l'aide de systèmes d'information logistique. Il a été suggéré lors de ces réunions que le modèle régional de systèmes de services d'information sur la logistique soit proposé pour adoption à la troisième session de la Conférence ministérielle sur les transports, en 2016.

47. En outre, le secrétariat a exécuté un projet financé par la Chine sur l'amélioration de l'efficacité et de l'efficacité du transport transfrontière par la Route d'Asie. Ce projet fait le bilan des procédures en place aux postes frontières de 32 pays sur la Route d'Asie, y compris des pays en développement sans littoral.

48. Le secrétariat effectue actuellement une enquête visant à recueillir des renseignements sur les démarches à remplir pour le transport routier transfrontière dans tous les pays situés sur la Route d'Asie. À partir de ces données, un manuel à l'usage des décideurs, des transporteurs, des transitaires et des prestataires de services logistiques sera établi, afin de renforcer les capacités des pays membres, en particulier des pays en développement sans littoral, de se livrer au transport routier transfrontière et de prendre des mesures pour améliorer les conditions d'exploitation aux fins du transport transfrontière, ainsi que de planifier et mettre en œuvre, en collaboration avec les pays voisins, des mesures permettant de faciliter le transport.

49. Le secrétariat a aussi pris des mesures visant à renforcer la résilience de diverses manières. La CESAP, par le biais de son Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable, privilégie le renforcement des capacités des pays en développement sans littoral, pour qu'ils puissent utiliser efficacement les systèmes d'information spatiale et géographique. Le secrétariat a organisé des formations et des ateliers à l'intention d'environ 400 décideurs et praticiens d'une trentaine d'États membres, en mettant l'accent en particulier sur les pays en développement sans littoral.

50. Bien que l'intérêt des applications des techniques spatiales et des systèmes d'information géographique pour la réduction des risques de catastrophe aient été reconnus par certains pays en développement sans littoral, qui gèrent mieux les risques de catastrophe grâce à la coopération régionale, ces pays n'ont pas les capacités voulues pour utiliser les informations et données géographiques, ce qui limite grandement les avantages des efforts de réduction des catastrophes, de préparation aux catastrophes et de redressement rapide. En outre, les responsables de la gestion des catastrophes des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral n'ont pas de capacités suffisantes, sur le plan des politiques et des techniques, pour intégrer dans leurs principales politiques des outils techniques relatifs aux données sur les catastrophes ainsi qu'à l'information et à la communication.

51. En cas de catastrophe, les décideurs doivent comprendre rapidement l'étendue des dommages afin de déterminer le type et le degré d'assistance nécessaire et d'évaluer également les besoins de chacune des communautés touchées. Alors qu'il est urgent pour cela de disposer d'information, on manque souvent de données élémentaires telles que le nombre de personnes dans les zones sinistrées. Faute de ces données essentielles, et sans moyen d'y accéder, les évaluations et les décisions concernant les opérations de secours prennent du temps et pourraient même se révéler inadaptées ou incorrectes, dans la mesure où elles risquent de ne pas tenir compte des besoins des communautés les plus touchées.

52. Pour aider les pays en développement sans littoral, parmi lesquels l'Afghanistan, la Mongolie, le Népal et la République démocratique populaire lao, la CESAP se charge, à l'échelon régional, de fournir des directives et de renforcer les capacités des États membres. En particulier, elle se concentre sur a) la création de capacités institutionnelles pour promouvoir l'utilisation des techniques spatiales et des systèmes d'information géographique pour la réduction des risques de catastrophe; b) la mise en service dans la région du « mécanisme pour les sécheresses »; c) la fourniture en temps voulu d'un appui régional, en particulier d'images satellite en temps quasi réel, par le biais du Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable, aux pays touchés par des catastrophes graves; et d) la recherche et l'analyse des politiques, en vue de recenser les nouvelles tendances et les problèmes en dressant un inventaire à l'échelle de la région.

53. La CESAP a mené un certain nombre d'activités de formation et d'ateliers en vue de renforcer les capacités des pays en développement sans littoral. On peut citer par exemple l'organisation d'une réunion d'un groupe d'experts sur les techniques spatiales et les applications des systèmes d'information géographique pour la gestion des catastrophes en Mongolie, qui s'est tenue à Oulan-Bator en mai 2015; la fourniture d'une assistance technique sur les systèmes d'information géoréférencée pour la gestion des risques de catastrophe à Bichkek et à Osh (Kirghizistan), en mai 2015; la fourniture d'une assistance technique sur les systèmes d'information géoréférencée pour la gestion des risques de catastrophe, à Thimphou en juin 2015; et la fourniture d'une aide à deux participants venant des Fidji et du Kirghizistan, pour qu'ils suivent un cours de maîtrise d'une durée de neuf mois sur les systèmes d'information géographique au Centre de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Asie et le Pacifique, en juillet 2015 à Dehradun (Inde).

54. La CESAP a mis en avant le Mécanisme régional de coopération pour le suivi et l'alerte rapide relatifs aux sécheresses dans certains pays en développement sans littoral, à savoir l'Afghanistan, le Kirghizistan, la Mongolie et le Népal. À ce titre, elle a facilité la fourniture de données/produits et services spatiaux par les centres de service régionaux de la Chine et de l'Inde, et a renforcé les capacités des pays en développement sans littoral en matière de lutte contre les sécheresses agricoles.

55. Le projet pilote sur le suivi de la sécheresse en Mongolie a bien avancé pour ce qui est du renforcement des capacités techniques du personnel clé du Centre national mongol de télédétection, par le biais d'une formation dispensée par les centres régionaux de services. Le projet comprenait des volets de renforcement des capacités, par exemple la collecte et l'analyse de données spatiales, la conception et l'évaluation d'indices adaptés à la Mongolie et la validation sur le terrain de ces indices. Le Centre lui-même utilise la nouvelle méthode pour suivre la sécheresse qui touche actuellement

le pays et il continuera d'en vérifier la validité au cours des deux ou trois prochaines années.

56. Une mission consultative technique a par ailleurs examiné, au début de 2015, le degré de préparation du Népal aux sécheresses, les insuffisances en la matière et les dispositions institutionnelles. La mise en place d'une équipe de pays est en cours, ainsi que l'élaboration, avec l'aide du secrétariat, de profils de pays. Cependant, le séisme d'avril 2015 a entraîné des retards. Le secrétariat examine les prochaines mesures à prendre avec les points de contact nationaux; une réunion des diverses parties prenantes pourrait se tenir au début de 2016. La mise en œuvre en Afghanistan et au Kirghizistan commencera dès confirmation de la disponibilité de fonds.

57. Dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe, la CESAP fournit des orientations et une assistance technique afin de renforcer les capacités des États membres, y compris des pays en développement sans littoral, à gérer ces risques.

58. En octobre 2015, la CESAP, la Commission de planification nationale du Népal et le Centre de gestion des catastrophes de la SAARC ont organisé conjointement une concertation régionale sur le redressement après un séisme, sur le principe du « reconstruire en mieux ». Tenue à Katmandou en octobre 2015, cette concertation a contribué au redressement après le séisme destructeur d'avril 2015. Elle a permis de mettre en commun les meilleures pratiques et les enseignements tirés en matière de reprise résiliente et de reconstruction. La CESAP, en coopération avec le Centre de gestion des catastrophes de la SAARC, a organisé en décembre 2015 deux ateliers nationaux destinés à faire bénéficier les décideurs du Népal des enseignements tirés des processus de redressement après les séismes survenus au Sikkim et à Bhuj (Inde).

59. La CESAP a aussi organisé à Katmandou, en septembre-octobre 2015, un atelier de formation consacré à l'évaluation rapide des dommages et des pertes à l'aide de techniques novatrices et d'applications spatiales, en collaboration avec le Centre de gestion des catastrophes de la SAARC. Cette formation visait à faire connaître l'utilisation des outils de pointe en matière d'applications spatiales, de systèmes d'information géographique, de sources ouvertes et de modélisation afin d'évaluer les dommages et les pertes dans des secteurs gravement touchés par une catastrophe naturelle. Cette formation s'adressait aux pays de l'Asie du Sud et du Sud-Est, notamment des pays en développement sans littoral tels que l'Afghanistan, le Bhoutan et le Népal.

60. La CESAP a continué d'élaborer des directives sur l'intégration de l'atténuation des risques de catastrophe dans la planification du développement multisectoriel, dans le cadre du projet du Compte de l'ONU pour le développement intitulé « Approfondir les connaissances et renforcer les capacités en matière de gestion des risques de catastrophe pour assurer un avenir viable à la région de l'Asie et du Pacifique ». Ce projet vise les pays en développement vulnérables, parmi lesquels des pays les moins avancés tels que le Bhoutan, la Mongolie et le Népal.

61. La République démocratique populaire lao a bénéficié d'une aide du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs de la CESAP pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques dans l'océan Indien et dans les pays d'Asie du Sud-Est, ce qui lui a permis de convoquer des réunions régulières du Forum consacré à la mousson regroupant diverses parties prenantes venant des secteurs de l'économie, du développement et de

la gestion des catastrophes pour examiner des questions relatives à la préparation et à la réduction des risques.

D. Résolution 71/5

Application des résultats de la Consultation Asie-Pacifique de haut niveau sur le financement du développement

1. Demandes énoncées dans le dispositif de la résolution

62. Au paragraphe 3 de sa résolution 71/5, la Commission a prié la Secrétaire exécutive:

a) De transmettre, en tant que contribution régionale, le résumé du Président de la Consultation Asie-Pacifique de haut niveau sur le financement du développement aux organisateurs de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement;

b) De continuer d'intégrer le financement du développement dans son programme de travail, selon les besoins et conformément à son mandat;

c) De fournir toute l'assistance possible aux États membres dans la mise en œuvre des recommandations figurant dans le résumé du Président de la Consultation Asie-Pacifique de haut niveau;

d) De faire rapport à la Commission à sa soixante-douzième session sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la présente résolution.

2. Progrès accomplis

63. En exécution du paragraphe 3 a), le résumé du Président de la Consultation Asie-Pacifique de haut niveau a été transmis aux organisateurs de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et a servi de document de fond lors de la Conférence.

64. En exécution du paragraphe 3 b), le secrétariat a intégré le financement du développement en tant qu'élément clé de son programme de travail pour 2016-2017. Les activités portant sur le financement du développement comprennent la recherche technique sous forme de publications périodiques et de documents de travail, la fourniture de services essentiels aux conférences régionales et internationales et le renforcement des capacités. En outre, dans le cadre de la restructuration de l'appareil de conférence demandée dans la résolution 71/1 de la Commission, le Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du développement inclusif est devenu le Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du financement du développement.

65. En exécution du paragraphe 3 c), le secrétariat a continué d'élargir son soutien aux États membres, et prévoit de l'accentuer encore, dans les domaines de la recherche sur les politiques, la coordination régionale et le renforcement des capacités aux fins du financement du développement. Il a publié un rapport technique complet, intitulé « Le financement de la transformation: Passer des intentions à l'action dans le domaine du développement durable en Asie et dans le Pacifique », lors de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et a convoqué, en marge de la conférence, un groupe de haut niveau chargé d'examiner la stratégie de la région Asie-Pacifique pour financer le développement durable.

66. Le secrétariat a pris des dispositions en vue de l'organisation de la première concertation de suivi de haut niveau sur le financement du développement en Asie et dans le Pacifique, qui devrait se tenir à Incheon (République de Corée) en mars 2016. Il travaille aussi en étroite liaison avec les États membres pour instaurer un forum de coopération sur les questions fiscales dans la région Asie-Pacifique, qui servirait de plateforme régionale essentielle pour la recherche, l'apprentissage par les pairs et le renforcement des capacités sur les politiques et l'administration fiscales. Le forum s'attachera principalement à aider les pays dans leurs efforts pour accroître la contribution de l'impôt au PNB et aux finances municipales en vue de la mise en œuvre des objectifs de développement durable. La CESAP a effectué une étude de faisabilité sur le forum des questions fiscales et organisé en novembre 2015 une réunion de fiscalistes de haut niveau chargés d'examiner les propositions.

67. En outre, le secrétariat continue d'appuyer le financement des infrastructures des États membres, sous forme de partenariats public-privé, en particulier par le biais du renforcement des capacités dans le domaine de la préparation et la gestion de projets; de services consultatifs sur les cadres de partenariats public-privé efficaces et de la promotion des meilleures pratiques dans la région. Ces activités comprennent le lancement d'une série de cours en ligne de la CESAP sur les partenariats public-privé, de nouvelles études de cas de la CESAP sur les partenariats public-privé, des ateliers de renforcement des capacités en République démocratique populaire lao et au Myanmar, ainsi que des services consultatifs sur les politiques à l'intention du Bhoutan, du Cambodge, du Myanmar et de la République démocratique populaire lao.

68. Des manifestations régionales ont été en outre organisées pour faciliter le partage des données d'expérience et donner des informations aux décideurs sur les partenariats public-privé, parmi lesquelles le Forum Asie-Pacifique sur les partenariats public-privé pour le développement de l'infrastructure des transports, qui s'est tenu à Bangkok en janvier 2015; la Concertation sur les partenariats public-privé en Asie du Sud, qui s'est tenue à Katmandou en septembre 2015; et la réunion du Groupe d'experts sur les sources de financement des partenariats public-privé en Asie du Sud-Est, tenue à Kuala Lumpur en novembre 2015.

II. Commerce et investissement

A. Résolution 70/4: Promouvoir le développement agricole durable en Asie et dans le Pacifique par le transfert de technologie

1. Demandes énoncées dans le dispositif de la résolution

69. Aux paragraphes 4 et 5 de sa résolution 70/4, la Commission a prié la Secrétaire exécutive:

a) de continuer de soutenir le partage du savoir et de l'information et le renforcement des capacités afin que les États membres poursuivent un développement agricole durable;

b) de continuer d'aider les membres et membres associés à instaurer la coopération Nord-Sud, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire pour faciliter et accélérer le transfert de technologie à des

conditions mutuellement convenues et l'adoption de technologies durables sur les plans social, économique et environnemental;

c) de continuer de soutenir et de faciliter, par exemple par l'intermédiaire des divisions organiques, des bureaux sous-régionaux et des institutions régionales de la CESAP, la coopération régionale dans l'innovation, la mise au point et l'application de technologies agricoles durables, notamment celles destinées à la mécanisation agricole, et la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles afin d'accroître la production alimentaire et agricole durable et de réduire la pauvreté rurale;

d) de continuer d'encourager les partenariats public-privé et de concevoir des approches originales, telles que l'organisation de dialogues et des activités de promotion à l'occasion d'expositions et de foires, pour promouvoir le partage du savoir et de l'information, la concertation, la recherche-développement conjointe et en collaboration, le transfert de technologie à des conditions mutuellement convenues, ainsi que le développement commercial;

e) de rendre compte à la Commission à sa soixante-douzième session de la mise en œuvre de la présente résolution.

2. Progrès accomplis

70. En exécution du paragraphe 4 a), la Secrétaire exécutive a prié les institutions régionales pertinentes, en particulier le Centre pour la mécanisation agricole durable (CMAD) et le Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable (CRPAD), et les divisions organiques d'établir une stratégie en vue de mobiliser des fonds et de mettre en œuvre des projets et activités à l'appui du partage du savoir et de l'information ainsi que du renforcement des capacités.

71. En exécution du paragraphe 4 b), le secrétariat, par l'intermédiaire du CMAD, a continué d'organiser des ateliers, des voyages d'étude et d'autres activités de renforcement des capacités pour aider les membres et membres associés à entreprendre une coopération Nord-Sud et Sud-Sud pour faciliter et accélérer les transferts de technologie, par exemple: une formation sur la mécanisation agricole à l'Académie coréenne des sciences agricoles de la République populaire démocratique de Corée, menée en collaboration avec l'Université agricole chinoise; une mini-exposition et des manifestations organisées lors du Forum régional sur la mécanisation de l'agriculture durable en Asie et dans le Pacifique; un voyage d'étude et un atelier organisés en Inde à l'intention d'agents de vulgarisation et responsables politiques népalais sur la location individualisée de machines agricoles; la formation de formateurs destinée aux ingénieurs responsables des essais dans le cadre du Réseau Asie-Pacifique pour les essais de machines agricoles; et des formations organisées dans le cadre du projet du Fonds d'affectation spéciale « Modes de subsistance et sécurité alimentaire » implanté au Myanmar.

72. Par ailleurs, par l'intermédiaire du CRPAD, le secrétariat a continué d'appuyer la coopération Sud-Sud et le partage du savoir pour une agriculture durable à l'intention des États membres de l'Asie du Sud et du Sud-Est, au titre d'un projet financé par l'Union européenne, intitulé « Réseau pour le transfert des connaissances sur les technologies agricoles durables et l'amélioration des liens avec les marchés en Asie du Sud et du Sud-Est » (SATNET Asia), qui s'adresse au total à près de 1 700 parties prenantes qui reçoivent des informations et en communiquent. Le réseau SATNET Asia a aussi contribué à renforcer les compétences des États membres. Entre août

2014 et l'achèvement du projet en juin 2015, quatre ateliers nationaux SATNET ont été organisés, au Bangladesh, au Cambodge et en République démocratique populaire lao, portant sur des domaines tels que la lutte intégrée contre les ravageurs, les systèmes d'innovation technologique agricole et la facilitation du commerce des produits agricoles et alimentaires. Les activités visant à renforcer les capacités, à mettre en commun les connaissances et à mener des activités de sensibilisation ont été complétées par l'organisation d'une concertation régionale de haut niveau SATNET sur le transfert de technologie agricole, à laquelle ont participé de hauts responsables du gouvernement et de la société civile; par la convocation d'une réunion des membres de réseaux régionaux; et par le lancement d'un portail sur l'Internet offrant des ressources d'apprentissage, une base de données sur les techniques et un cyberforum de discussion. En outre au niveau régional et sous-régional, cinq ateliers ont été organisés sur la facilitation des échanges de produits agricoles, la production maraîchère et les liens après récolte et avec les marchés, ainsi que trois voyages d'étude à l'intention de représentants de petites exploitations et d'agents de vulgarisation.

73. En exécution du paragraphe 4 c), le secrétariat, par l'intermédiaire du CMAD, a continué de soutenir et de faciliter la coopération régionale, notamment en mettant en place et en administrant le Réseau Asie-Pacifique pour les essais de machines agricoles, en lançant la base de données régionales sur la mécanisation agricole en Asie et dans le Pacifique et en établissant le Conseil régional des associations pour la mécanisation agricole en Asie et dans le Pacifique.

74. En exécution du paragraphe 4 d), le secrétariat, par l'intermédiaire du CMAD, a continué d'encourager les partenariats public-privé par l'organisation de la Table ronde des associations nationales d'équipements agricoles en Asie et dans le Pacifique, qui s'est tenue à Wuhan (Chine) en octobre 2014, de la première Réunion annuelle du Conseil régional des associations pour la mécanisation agricole en Asie et dans le Pacifique, qui s'est tenue à Qingdao (Chine) en octobre 2015 et de la deuxième réunion annuelle du Réseau Asie-Pacifique pour les essais de machines agricoles, qui s'est tenue à New Delhi en décembre 2015, parallèlement à de grands salons de machines agricoles dans la région. Le CMAD a fait appel à des parties prenantes du secteur tant public que privé pour mettre au point et exécuter la plupart de ses projets.

75. Outre les initiatives susmentionnées, au cours de la période à l'étude, le CRPAD, le CMAD et le Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie (CAPTT) ont mené conjointement un projet bénéficiant de l'appui du Fonds d'affectation spéciale « Modes de subsistance et sécurité alimentaire » visant à promouvoir l'amélioration des moyens de subsistance et la sécurité alimentaire dans la zone aride du Myanmar. Des études analytiques et des activités ont été menées pour renforcer les capacités nationales dans des domaines jugés prioritaires par les parties prenantes locales. Dans ce cadre, le CRPAD a organisé également un atelier régional sur la mesure de l'agriculture durable, la sécurité alimentaire et l'atténuation de la pauvreté afin d'appuyer les efforts visant à accroître la responsabilisation au titre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

B. Résolution 70/5
Renforcement de la coopération régionale et des capacités nécessaires pour amplifier la contribution du commerce et de l'investissement au développement durable

1. Demandes énoncées dans le dispositif de la résolution

76. Au paragraphe 4 de sa résolution 70/5, la Commission a prié la Secrétaire exécutive:

a) D'examiner la possibilité de convoquer tous les quatre ans, à compter de 2016, une conférence au niveau ministériel pour examiner les faits nouveaux et adopter des plans d'action régionaux dans le domaine du commerce et de l'investissement et autres domaines connexes² en vue de leur mise en œuvre par les gouvernements des membres et membres associés de la CESAP et par le secrétariat de la CESAP et de soumettre au Comité du commerce et de l'investissement à sa prochaine session un rapport contenant des recommandations sur la tenue d'une conférence au niveau ministériel;

b) De développer les travaux d'analyse reposant sur des données probantes et orientés sur les politiques dans le domaine du commerce et de l'investissement au service du développement durable dans la région de la CESAP, y compris en vue d'appuyer les activités normatives de la CESAP;

c) De diffuser efficacement les conclusions de ses travaux de recherche et d'analyse au moyen de sites Web et de publications appropriés, en particulier par le biais du Rapport annuel sur le commerce et l'investissement en Asie et dans le Pacifique;

d) De continuer les travaux d'analyse sur les accords commerciaux préférentiels, notamment via la base de données sur les accords relatifs au commerce et à l'investissement dans la région Asie-Pacifique;

e) De développer l'assistance technique aux membres régionaux de la CESAP et, selon qu'il convient, aux membres régionaux associés, et les encourager à renforcer leurs capacités humaines et institutionnelles, en particulier dans les domaines suivants:

i) Entreprendre des travaux de recherche et d'analyse reposant sur des données probantes et orientés sur les politiques dans les domaines du commerce et de l'investissement, y compris des recherches visant à déterminer les modalités de la consolidation des accords commerciaux régionaux en tant que pierre angulaire du système commercial multilatéral;

ii) Négocier, conclure et appliquer des accords sur le commerce et l'investissement, y compris en ce qui concerne l'adhésion à l'Organisation mondiale du commerce des pays qui n'en sont pas encore membres, à la demande des pays membres;

iii) Formuler et mettre en œuvre des politiques à l'appui du développement du commerce, de l'investissement et des entreprises dans le cadre global des objectifs nationaux de développement durable;

² Les autres domaines en question, qui sont couverts par le sous-programme sur le commerce et l'investissement, comprennent notamment les affaires et le développement, y compris les pratiques commerciales responsables ; le transfert de technologie ; et la mécanisation agricole durable.

- iv) Formuler et mettre en œuvre des politiques à l'appui de la facilitation du commerce, de la promotion et de la facilitation des investissements étrangers directs, du renforcement des capacités nationales dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation; renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, en prêtant une attention particulière à celles qui se trouvent dans les zones rurales ou celles qui appartiennent à des femmes ou des jeunes ou qui sont gérées par eux; et favoriser l'adoption, par les entreprises, de pratiques commerciales responsables conformes aux principes du Pacte mondial et aux autres principes reconnus internationalement en matière de pratiques commerciales responsables;
- f) De continuer à promouvoir la coopération régionale en vue de parvenir à une meilleure intégration économique régionale par une intensification du commerce, des investissements et des flux technologiques intrarégionaux en faveur du développement durable, notamment sur la base des modalités suivantes:
- i) Augmentation du nombre des membres et approfondissement et élargissement des engagements pris dans le cadre de l'Accord commercial Asie-Pacifique, tout en étudiant la possibilité de renforcer les liens entre cet Accord et les autres accords commerciaux régionaux;
- ii) Renforcement du Réseau Asie-Pacifique de recherche et de formation sur le commerce et de ses activités;
- iii) Renforcement du Réseau d'experts des Nations Unies pour le commerce sans papier en Asie-Pacifique et de ses activités;
- iv) Renforcement du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie, en s'attachant particulièrement à lui donner les moyens de promouvoir le développement des systèmes d'innovation à l'échelle nationale et sous-nationale et le transfert de technologie, notamment en ce qui concerne les technologies écologiquement durables et les technologies des énergies renouvelables, notamment en vue d'appuyer la banque régionale de technologies existante³;
- v) Renforcement du Centre pour la mécanisation agricole durable, notamment de sa capacité de créer le réseau Asie-Pacifique pour l'essai des machines agricoles et d'en assurer les services d'appui, de promouvoir l'adoption et l'application, au niveau national, des stratégies de mécanisation agricole durable;
- g) D'encourager l'établissement de partenariats et dialogues public-privé sur des questions liées au commerce et à l'investissement pour le développement durable par l'intermédiaire de mécanismes tels que le Forum Asie-Pacifique des entreprises, le Forum Asie-Pacifique sur la facilitation du commerce, et le Conseil consultatif des entreprises de la CESAP et son réseau des entreprises durables;
- h) Dans le cadre de l'assistance apportée au renforcement des capacités en matière de commerce et d'investissement, d'accorder la priorité aux besoins particuliers des pays les moins avancés, des pays en

³ Résolution 67/220 de l'Assemblée générale, par. 21.

développement sans littoral, des pays en transition et des petits États insulaires en développement;

i) De prendre toutes les mesures nécessaires pour mobiliser les fonds requis pour répondre aux demandes faites ci-dessus à partir des ressources existantes, complétées si besoin est par des contributions volontaires et au moyen de partenariats avec des organismes, notamment auprès de la Banque asiatique de développement et du secteur privé

j) De renforcer, autant que possible, la coopération avec les organisations partenaires régionales et mondiales pertinentes dans la mise en œuvre des demandes formulées ci-dessus en vue d'utiliser les ressources efficacement, de créer des synergies au niveau des produits et des effets et d'éviter les doubles emplois;

k) De faire rapport à la Commission, à sa soixante-douzième session, sur l'application de la présente résolution.

2. Progrès accomplis

77. En exécution du paragraphe 4 a), le secrétariat a entrepris une étude de faisabilité concernant la convocation régulière d'une conférence au niveau ministériel dans le domaine du commerce et de l'investissement et il a conclu que cela n'était ni réalisable ni souhaitable. Le Comité du commerce et de l'investissement a examiné l'étude de faisabilité à sa quatrième session et a décidé qu'une telle conférence pourrait être organisée, si nécessaire, de façon ponctuelle.

78. En exécution du paragraphe 4 b), le secrétariat intensifie ses travaux d'analyse reposant sur des données probantes et orientés sur les politiques dans le domaine du commerce et de l'investissement au service du développement durable dans la région Asie-Pacifique, notamment pour appuyer les activités normatives de la CESAP, en particulier par l'intermédiaire du Réseau Asie-Pacifique de recherche et de formation sur le commerce, du Réseau d'experts des Nations Unies pour le commerce et le transport sans papier en Asie-Pacifique et de la base de données sur les accords relatifs au commerce et à l'investissement dans la région Asie-Pacifique, ainsi qu'en vue de la préparation de l'édition 2015 du *Rapport sur le commerce et l'investissement en Asie et dans le Pacifique*. Une base de données sur l'investissement étranger direct, permettant une consultation rapide des tendances récentes, des faits nouveaux et des modifications apportées aux politiques et réglementations au niveau national, est en cours de conception.

79. En exécution du paragraphe 4 c), les conclusions de travaux de recherche et d'analyse ont été publiées dans des monographies de la CESAP (études sur le commerce et l'investissement), des notes d'orientation et l'édition 2015 du *Rapport sur le commerce et l'investissement en Asie et dans le Pacifique*.

80. En exécution du paragraphe 4 d), une analyse est en cours et a permis d'alimenter l'édition 2015 du *Rapport sur le commerce et l'investissement en Asie et dans le Pacifique* (chapitre 6).

81. En exécution des paragraphes 4 e) et f), le secrétariat a continué d'apporter une assistance technique aux membres de la CESAP afin de renforcer leurs capacités humaines et institutionnelles dans divers domaines et a poursuivi ses efforts visant à renforcer et à élargir l'Accord commercial

Asie-Pacifique (APTA), le Réseau Asie-Pacifique de recherche et de formation sur le commerce, le Réseau d'experts des Nations Unies pour le commerce et le transport sans papier en Asie-Pacifique et le Réseau Asie-Pacifique de l'investissement étranger direct pour les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral, comme indiqué dans la note d'information présentée au Comité du commerce et de l'investissement à sa quatrième session (E/ESCAP/CTI(4)/4). Certains pays de la sous-région Bassin du Mékong, en particulier le Myanmar, ont bénéficié de conseils d'experts sur l'investissement étranger direct et le rôle du secteur privé. Une assistance technique a en outre été fournie dans le cadre du Réseau des entreprises durables de la CESAP; une publication intitulée *Des entreprises résilientes pour des nations et des communautés résilientes* a notamment été élaborée. Le rôle du CPARD et du CMAD est actuellement examiné dans le contexte de la restructuration de l'appareil de conférence de la Commission en application de la résolution 71/1. Les activités de ces institutions régionales sont indiquées dans des notes établies pour la quatrième session du Comité du commerce et de l'investissement (E/ESCAP/CTI(4)/6 et E/ESCAP/CTI(4)/7).

82. En exécution du paragraphe 4 g), le secrétariat a continué de solliciter la participation du monde des affaires par l'intermédiaire du Conseil consultatif des entreprises de la CESAP, du Réseau des entreprises durables de la CESAP et du Forum Asie-Pacifique des entreprises, comme il est indiqué dans une note élaborée pour la quatrième session du Comité du commerce et de l'investissement (E/ESCAP/CTI(4)/5).

83. En exécution du paragraphe 4 h), le secrétariat a accordé une priorité particulière aux pays les moins avancés, notamment au Myanmar, dans le domaine du développement des petites et moyennes entreprises, notamment en préparant une enquête auprès des entreprises du Myanmar et en analysant ses résultats ainsi que ses implications pour les politiques.

84. En exécution du paragraphe 4 i), le secrétariat poursuit ses efforts visant à mobiliser des ressources auprès de divers donateurs, et note que le secteur privé a appuyé dans une large mesure l'organisation du douzième Forum Asie-Pacifique des entreprises qui s'est tenu à Bangkok en novembre 2015.

85. En exécution du paragraphe 4 j), le secrétariat s'efforce d'entretenir et de renforcer, si nécessaire, les partenariats avec la Banque asiatique de développement (et d'autres banques régionales de développement), la Banque mondiale, le Centre du commerce international (ITC), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'Institut de la Banque asiatique de développement, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et l'Organisation mondiale du Commerce (OMC).

C. Résolution 70/6

Application de la décision de la Réunion intergouvernementale ad hoc sur un arrangement régional pour la facilitation du commerce transfrontière sans papier

1. Demandes énoncées dans le dispositif de la résolution

86. Au paragraphe 2 de sa résolution 70/6, la Commission a prié la Secrétaire exécutive d'appuyer et de faciliter la création et l'organisation du

Groupe directeur intergouvernemental intérimaire sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier, conformément au mandat figurant à la section I.B du rapport de la Réunion intergouvernementale ad hoc sur un arrangement régional pour la facilitation du commerce transfrontière sans papier.

2. Progrès accomplis

87. En exécution du paragraphe 2, le secrétariat a organisé la première réunion du Groupe directeur intergouvernemental intérimaire sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier, qui s'est tenue à Bangkok du 1^{er} au 3 avril 2015. Lors de cette réunion, à laquelle ont participé des représentants de 27 États membres, le projet de texte de l'arrangement régional pour la facilitation du commerce transfrontière sans papier a été révisé et la question de l'élaboration d'un projet de feuille de route pour la mise en œuvre des dispositions de fond a été étudiée. Le Groupe directeur a constitué également des groupes de travail juridique et technique chargés de lui faire rapport et d'accélérer la révision du projet d'arrangement régional et de travailler sur le projet de feuille de route pour la mise en œuvre de l'arrangement.

88. En réponse à l'invitation du secrétariat à nommer des participants aux groupes de travail juridique et technique nouvellement créés, 50 fonctionnaires/experts ont été désignés officiellement par 23 membres de la CESAP. Les première et deuxième réunions de ces groupes de travail se sont tenues à Bangkok en 2015, du 9 au 11 septembre et les 5 et 6 novembre, respectivement. Toutes les réunions des groupes de travail et du Comité directeur ont été organisées parallèlement à des activités de renforcement des capacités, afin que les fonctionnaires en tirent le plus d'avantages possibles, en particulier ceux des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral.

89. La participation aux réunions des groupes de travail a été bonne et des progrès importants ont été accomplis sur la voie d'un consensus et de l'amélioration du projet de texte de l'arrangement régional destiné à devenir un accord intergouvernemental. Une troisième réunion des groupes de travail sera organisée en séquence avec la deuxième réunion du Groupe directeur intergouvernemental intérimaire sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier, qui se tiendra à Bangkok les 30 mars et 1er avril 2016.

III. Transports

Résolution 71/6

La connectivité des transports maritimes pour le développement durable

1. Demandes énoncées dans le dispositif de la résolution

90. Au paragraphe 3 de sa résolution 71/6, la Commission a prié la Secrétaire exécutive:

a) D'inclure la connectivité maritime dans le programme de travail pour l'exercice biennal 2016-2017 et dans son Programme d'action régional (2017-2021), selon que de besoin, qui doivent être présentés à la Conférence ministérielle sur les transports à sa troisième session en 2016;

b) De renforcer encore les moyens de coopération pour développer les capacités aux niveaux national et régional en matière de mise en place de transports intermodaux pour la région Asie-Pacifique, en particulier pour les transports maritimes;

c) De collaborer avec les organismes des Nations Unies compétents et les institutions spécialisées, les organisations régionales et sous-régionales, ainsi que d'autres parties prenantes concernées afin de déployer les efforts nécessaires en matière de coopération maritime en vue de la réalisation du développement durable;

d) De faire rapport à la Commission à sa soixante-douzième session sur l'application de la présente résolution.

2. Progrès accomplis

91. En exécution du paragraphe 3 a), le secrétariat s'est attaché en priorité à appuyer le développement des États archipélagiques et des pays insulaires en développement du Pacifique et leur intégration dans le modèle de croissance économique de la région, en améliorant la connectivité des transports entre ces pays ainsi qu'avec les réseaux d'infrastructures déjà en place sur le continent, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les activités devant être menées figurent dans le cadre stratégique proposé pour la période 2016-2017 sous la rubrique « réalisations escomptées » du sous-programme 3, à savoir renforcer la capacité des États membres de la CESAP de planifier, créer et exploiter des liaisons de transport intermodal international, notamment le réseau de la Route d'Asie, le réseau du Chemin de fer transasiatique, les transports maritimes interinsulaires et les ports secs d'importance internationale. Le secrétariat mènera également des activités spécifiques au titre du Programme d'action régional (2017-2021) qui sera soumis pour adoption à la Conférence ministérielle sur les transports, qui se tiendra en 2016.

92. En exécution des paragraphes 3 b) et 3 c), à la demande du Gouvernement indonésien, un séminaire national sur la connectivité des systèmes de transport intermodal intégrés s'est tenu à Yogyakarta (Indonésie), en septembre 2015. Y ont participé plus de deux cents fonctionnaires et transporteurs. En outre, des responsables de la Chine, de la République de Corée, de la Thaïlande et de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) ont pris la parole à cette occasion et ont fait part de leur expérience en matière de planification et de mise en œuvre de la connectivité des transports dans leurs pays respectifs. Le secrétariat a travaillé en liaison étroite avec le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS) pour répondre aux besoins de manière coordonnée et axée sur les résultats. Il a organisé une réunion rassemblant l'Institut maritime de Corée, le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique et de hauts responsables des Fidji, des Îles Salomon et de Papouasie-Nouvelle-Guinée et afin d'examiner les questions de connectivité maritime et de sécurité maritime dans les pays insulaires du Pacifique et d'élaborer une stratégie pour surmonter les difficultés recensées. Cette réunion s'est tenue en décembre 2015.

IV. Environnement et développement

Résolution 70/12

Renforcer les efforts en faveur des établissements humains et du développement urbain durable pour la région de l'Asie-Pacifique

1. Demandes énoncées dans le dispositif de la résolution

93. Au paragraphe 1 de sa résolution 70/12, la Commission a prié la Secrétaire exécutive, en collaboration étroite avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains et autres organismes et institutions concernés:

a) de continuer d'analyser les conditions et les tendances se rapportant aux établissements humains et au développement urbain durable en Asie et dans le Pacifique dans les trois dimensions du développement durable et de définir des stratégies pour remédier aux difficultés persistantes et émergentes;

b) en tant que responsable de cette instance régionale, de continuer de faciliter la compréhension et l'action au niveau régional, s'agissant des questions essentielles du logement et du développement urbain durable, en recourant notamment au partage des meilleures pratiques et des enseignements retenus, en organisant des réunions d'experts et des dialogues multipartites régionaux, comme le Forum Asie-Pacifique de l'urbanisation.

94. Au paragraphe 2 de sa résolution 70/12, la Commission a prié la Secrétaire exécutive, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains et autres organismes et institutions concernés, d'organiser le sixième Forum Asie-Pacifique de l'urbanisation consécutivement avec la réunion préparatoire régionale de haut niveau en Indonésie en 2015 pour apporter une contribution de fond aux discussions, et de soutenir le Gouvernement indonésien dans les préparatifs régionaux d'Habitat III, en particulier l'organisation de la réunion préparatoire régionale de haut niveau de 2015 avec la participation des États membres, en tant que processus intergouvernemental, et celle des autres parties prenantes.

95. Au paragraphe 3 de sa résolution 70/12, la Commission a prié la Secrétaire exécutive de faciliter les contributions de fond, prenant en compte les diverses expériences urbaines et les besoins de la région Asie-Pacifique tout en encourageant une participation large à un niveau élevé de toute la région à Habitat III et à ses processus préparatoires.

96. Au paragraphe 4 de sa résolution 70/12, la Commission a invité les États membres, les organisations internationales, la société civile et le secteur privé, ainsi que les autres parties prenantes, selon le cas, à participer activement tant au sixième Forum Asie-Pacifique de l'urbanisation qu'à la réunion préparatoire régionale de haut niveau qui doit se tenir en Indonésie en 2015.

97. Au paragraphe 5 de sa résolution 70/12, la Commission a prié la Secrétaire exécutive de lui rendre compte à sa soixante-douzième session de la mise en œuvre de ladite résolution.

2. Progrès accomplis

98. En exécution du paragraphe 1 a), le secrétariat a continué d'analyser les conditions et les tendances se rapportant aux établissements humains et au

développement urbain durable en Asie et dans le Pacifique dans les trois dimensions du développement durable et de définir des stratégies pour remédier aux difficultés persistantes et émergentes. Il a élaboré un certain nombre de produits analytiques importants, parmi lesquels le rapport intitulé *State of Asian and Pacific Cities 2015: Urban Transformations – shifting from quantity to quality*, établi en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat); le guide *Quick Guide for Policy Makers: Pro-poor Urban Climate Resilience in Asia and the Pacific*, élaboré en partenariat avec ONU-Habitat et la Fondation Rockefeller; et la publication intitulée *Valuing Waste, Transforming Cities*, élaborée en partenariat avec Waste Concern. Le secrétariat a contribué également à la préparation du rapport régional d'Habitat III pour l'Asie et le Pacifique, en partenariat avec le secrétariat d'Habitat III et ONU-Habitat. À l'occasion de la soixante et onzième session de la Commission, le secrétariat a élaboré un document de synthèse intitulé « Vers un avenir urbain durable, inclusif et résilient pour l'Asie et le Pacifique » (E/ESCAP/71/13).

99. En exécution des paragraphes 1 b) et 2, le secrétariat a tenu le sixième Forum Asie-Pacifique de l'urbanisation à Jakarta en octobre 2015, qui a été organisé en collaboration avec le ministère indonésien des travaux publics et du logement et a rassemblé une trentaine de partenaires. Le Forum, sur le thème « Développement urbain durable en Asie et dans le Pacifique: vers un nouveau programme d'urbanisation », s'est tenu en séquence avec la réunion préparatoire de haut niveau de la Conférence Habitat III pour la région Asie-Pacifique, qui a été convoquée par le Gouvernement indonésien et le secrétariat d'Habitat III, également en octobre 2015. Par ailleurs, le secrétariat a convoqué deux réunions de groupes d'experts pour préparer le Forum, qui se sont tenues à Bangkok en décembre 2014 et en juillet 2015, ainsi qu'un atelier sur les partenaires pour l'urbanisation, organisé en collaboration avec ONU-Habitat en juillet 2015.

100. Le Forum a réuni plus de 900 participants, dont des ministres, des maires et des responsables publics, des représentants des milieux universitaires, des actifs urbains, le secteur privé, la société civile, des dirigeants communautaires, des personnes âgées, des jeunes et des organisations internationales, afin d'examiner les questions persistantes et émergentes liées au développement durable des villes de la région Asie-Pacifique, en particulier les questions prioritaires pour la région devant être prises en compte au titre du « Nouveau Programme pour les villes » qui sera adopté à la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), ainsi que lors de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le sixième Forum Asie-Pacifique de l'urbanisation a adopté un « Appel à l'action » sur le développement durable, inclusif et résilient des villes, qui a été présenté à la Réunion préparatoire de haut niveau de la Conférence Habitat III pour la région Asie-Pacifique. Dans la déclaration qui a été adoptée à cette réunion, les résultats obtenus par le Forum ont été reconnus et bon nombre des recommandations énoncées dans l'« Appel à l'action » ont été réitérées.

101. En exécution du paragraphe 3, le secrétariat a contribué directement à la Réunion préparatoire de haut niveau de la Conférence Habitat III pour la région Asie-Pacifique: la Secrétaire exécutive a prononcé le discours liminaire et le Président a présenté les résultats du Forum Asie-Pacifique de l'urbanisation. Le secrétariat a en outre facilité la participation de hauts responsables publics et d'autres parties prenantes clés, y compris des membres de l'Assemblée générale des partenaires de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat

III), en parrainant leur participation tant au Forum qu'à la Réunion préparatoire de haut niveau de la Conférence Habitat III pour la région Asie-Pacifique.

V. Technologies de l'information et de la communication, et réduction et gestion des risques de catastrophe

A. Résolution 68/5

Les Années d'action en Asie-Pacifique pour les applications des technologies spatiales et du Système d'information géographique au service de la réduction des risques de catastrophe et du développement durable (2012-2017)

1. Demandes énoncées dans le dispositif de la résolution

102. Au paragraphe 10 de sa résolution 68/5, la Commission a prié la Secrétaire exécutive de faciliter l'organisation d'activités en rapport avec les Années d'action en Asie-Pacifique, conjointement avec d'autres initiatives régionales.

103. Au paragraphe 11 de sa résolution 68/5, la Commission a prié la Secrétaire exécutive de rendre compte à la Commission, à sa soixante-douzième session, sur les progrès accomplis dans l'application de la présente résolution, et, à sa soixante-quatorzième session, sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs des Années d'action en Asie-Pacifique.

2. Progrès accomplis

104. Afin de renforcer les efforts visant à utiliser davantage les techniques spatiales et les systèmes d'information géographique pour traiter des questions liés à la réduction et à la gestion des risques de catastrophe ainsi qu'à l'environnement et au développement, la Réunion intergouvernementale sur les années d'action en Asie-Pacifique pour les applications des technologies spatiales et du Système d'information géographique au service de la réduction des risques de catastrophe et du développement durable (2012-2017) s'est tenue à Bangkok en décembre 2012. Des représentants des États membres, des organismes et institutions spécialisées compétents des Nations Unies et d'organisations intergouvernementales, régionales et sous-régionales ainsi que d'autres parties prenantes ont pris une part active à la Réunion et à son processus préparatoire.

105. Le Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des technologies spatiales et des systèmes d'information géographique au service de la réduction des risques de catastrophe et du développement durable (2012-2017), établi par le secrétariat et les États membres, des organismes et institutions spécialisées compétents des Nations Unies et des organisations intergouvernementales, régionales et sous-régionales, a été examiné et adopté lors de la Réunion, laquelle a recommandé que le Plan d'action soit approuvé par la Commission de la CESAP à sa soixante-neuvième session.

106. En mai 2013, la Commission a approuvé à sa soixante-neuvième session, par la résolution 69/11, le Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des technologies spatiales et des systèmes d'information géographique au service de la réduction des risques de catastrophe et du développement durable (2012-2017).

107. Depuis la fin de 2012, le secrétariat prend des mesures concertées, aux niveaux national et régional, pour aider les pays de l'Asie et du Pacifique, en collaboration avec des organisations internationales et régionales, en particulier le réseau établi de longue date au titre du Programme régional pour les applications spatiales au service du développement durable. Cette aide prend notamment la forme d'analyses, d'ateliers régionaux, de formation institutionnelle, de programmes spécialisés de mise en valeur des capacités, de services consultatif à l'échelle régional et d'assistance technique. Elle vise à encourager les États membres à intégrer les applications des techniques spatiales et des systèmes d'information géographique dans leurs stratégies de développement, politiques, réglementations et plans d'exécution au niveau national; à renforcer l'entente et la coordination entre les administrations publiques concernées, c'est-à-dire à encourager la concertation entre les autorités chargées de la gestion des catastrophes et les agences spatiales afin de pallier l'insuffisance des données et d'éviter les incompatibilités systémiques et les doubles emplois; et à améliorer et élargir l'accès à l'information géospatiale et aux données, produits et services de sources spatiales en temps voulu et à un coût abordable, afin de traiter les questions émergentes liées à l'atténuation des risques de catastrophe, à la gestion des risques de catastrophe et au développement durable.

108. En exécution de la résolution, le secrétariat promeut un certain nombre de programmes axés sur les progrès des sciences et des techniques et sur l'innovation, en mettant l'accent sur les applications des techniques spatiales et des systèmes d'information géographique, principalement en: a) aidant les États membres à accéder en temps voulu aux images satellite en temps quasi réel et à les utiliser efficacement dans le cas des pays touchés par une catastrophe grave; b) facilitant la mise en service du Mécanisme régional de coopération pour le suivi et l'alerte rapide relatifs aux sécheresses (le « Mécanisme pour les sécheresses ») dans les pays exposés à la sécheresse; c) développant les activités de renforcement des capacités pour combler les lacunes et s'attaquer aux nouveaux défis; et d) menant des travaux de recherche et d'analyse pour recenser les besoins et les problèmes.

109. Toutes ces activités ont été menées en collaboration avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) et le Programme d'applications satellitaires opérationnelles (UNOSAT), le Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER), la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), le Programme des Nations Unies pour le développement, le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale; la FAO, l'OMM, le Forum régional Asie-Pacifique des agences spatiales et Sentinel Asia, l'Organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique, la Charte internationale Espace et catastrophes majeures, le Groupe sur l'observation de la Terre (GEO), le Centre de coordination de l'aide humanitaire de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est pour la gestion des catastrophes, l'Association sud-asiatique de coopération régionale (SAARC), le Centre de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Asie et le Pacifique, le Dispositif régional intégré d'alerte rapide multirisques pour l'Afrique et l'Asie, la Division des géosciences et technologies appliquées du Secrétariat général de la Communauté du Pacifique, l'Institut asiatique de technologie (AIT), l'Université chinoise de Hong Kong et le Partenariat mondial pour l'eau.

B. Résolution 69/10
Promouvoir la connectivité régionale des technologies de l'information et de la communication et construire des sociétés de la connaissance en réseau en Asie et dans le Pacifique

1. Demandes énoncées dans le dispositif de la résolution.

110. Au paragraphe 2 de sa résolution 69/10, la Commission a prié la Secrétaire exécutive:

a) De rechercher les moyens de renforcer le rôle et les capacités du secrétariat dans le domaine des technologies de l'information et de la communication au service du développement;

b) De promouvoir, en collaboration avec les partenaires de développement nationaux, régionaux et internationaux, la société civile et le secteur privé, l'échange des meilleures pratiques, des données d'expérience et des connaissances concernant le développement de l'infrastructure des technologies de l'information et de la communication, notamment l'analyse approfondie des obstacles liés à des politiques et à des réglementations susceptibles de nuire aux efforts déployés pour synchroniser le déploiement de l'infrastructure dans l'ensemble de la région sans solution de continuité;

c) D'aider les États membres, par des études sur les choix de politique générale et des activités de renforcement des capacités, dans l'action qu'ils mènent pour intégrer les technologies de l'information et de la communication aux processus nationaux de développement;

d) De poursuivre la facilitation et la coordination de l'examen régional des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs énoncés dans les documents issus du Sommet mondial sur la société de l'information;

e) De continuer à renforcer les programmes du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement par des méthodes inclusives et participatives s'appuyant sur une collaboration stratégique avec les partenaires, le renforcement du partage des connaissances entre les États membres, et l'adoption, l'adaptation et l'intégration de ces méthodes dans les cadres nationaux de renforcement des capacités conformément aux exigences budgétaires nationales;

f) D'œuvrer à l'élaboration d'un cadre régional d'action, suivant l'orientation procédant des résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, afin de renforcer les processus de décision régionaux relatifs aux technologies de l'information et de la communication au service du développement inclusif et durable;

g) De faire rapport à la Commission à sa soixante-douzième session sur l'application de la présente résolution.

2. Progrès accomplis

111. En exécution du paragraphe 2 a), le secrétariat a poursuivi ses activités visant à renforcer son rôle et ses capacités en matière de promotion des technologies de l'information et de la communication au service du développement. Il a recherché des synergies afin d'élargir la portée de ses travaux par le biais de projets et activités interdivisions, y compris dans les domaines de l'amélioration de la connectivité des technologies de l'information et de la communication, en tirant parti des synergies intersectorielles avec d'autres infrastructures, notamment routières et ferroviaires, et s'est attaché à promouvoir l'utilisation des technologies de

l'information et de la communication dans les statistiques, l'atténuation des risques de catastrophe et les systèmes de facilitation du commerce et du transport dans papier.

112. En exécution du paragraphe 2 b), aux fins de favoriser l'échange des meilleures pratiques, des données d'expérience et des connaissances liées à la mise en place d'une infrastructure des technologies de l'information et de la communication, y compris l'analyse approfondie des politiques et réglementations qui font obstacle aux efforts déployés pour synchroniser le déploiement de l'infrastructure dans l'ensemble de la région, le secrétariat a publié des rapports intitulés *An in-depth study of broadband infrastructure in the ASEAN region* et *An in-depth study of broadband infrastructure in North and Central Asia*. Des rapports sur le même thème sont en cours d'élaboration pour d'autres sous-régions.

113. Plusieurs réunions de groupes d'experts se sont également tenues, ce qui a permis aux pays d'échanger leurs données d'expérience sur la connectivité régionale et l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information, notamment à Manille en septembre 2013 et à Paro (Bhoutan) en octobre 2014. Une table ronde régionale de haut niveau sur la connectivité dans le domaine des télécommunications en Asie centrale s'est tenue à Almaty (Kazakhstan) en juin 2014, et le tout nouveau groupe de travail à composition non limitée sur l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information a tenu sa première réunion à Incheon (République de Corée) en septembre 2015.

114. En exécution du paragraphe 2 c), le secrétariat a élaboré divers matériels d'information, par exemple les documents *Bridging transport, ICT and energy infrastructure gaps for seamless regional connectivity* et *Harnessing cross-sectoral infrastructure synergies*, afin d'aider les États membres à intégrer les TIC dans les processus de développement nationaux en mettant à leur disposition des études de politique générale et des activités de renforcement des capacités.

115. Le secrétariat a aussi mené un certain nombre d'activités de renforcement des capacités sur le rôle des technologies de l'information et de la communication en tant qu'infrastructure essentielle pour améliorer la cyber-résilience et la gestion des risques de catastrophe, ainsi que sur l'importance de la coopération régionale et mondiale sur des questions liées à la sécurité informatique et l'accès aux technologies numériques. Il a notamment organisé une consultation d'experts sur la cyber-résilience, la sécurité informatique et l'accès aux technologies numériques, qui s'est tenue à Bangkok en octobre 2014 un atelier sur l'amélioration de la connectivité à haut débit au niveau sous-régional, organisé à Incheon (République de Corée), en septembre 2015 et un atelier sur la promotion des technologies de l'information et de la communication pour un développement inclusif et permettant de résister aux catastrophes, tenu à Bangkok en octobre 2015.

116. En exécution du paragraphe 2 d), qui appelle à la coordination de l'examen régional des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs énoncés dans les documents issus du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), le secrétariat a contribué à un certain nombre d'activités en sa qualité de membre du Partenariat sur les statistiques relatives aux technologies de l'information et de la communication au service du développement. Il a participé au Forum de suivi du Sommet mondial sur la société de l'information, plus grand rassemblement annuel de la communauté des « TIC au service du développement », par l'intermédiaire de la Manifestation de haut niveau SMSI + 10) organisée à Genève en mai 2015.

117. Le secrétariat a élaboré également un document de travail intitulé *Progress towards the WSIS targets in ESCAP and regional perspectives on measuring information and communications technology development objectives*, dans lequel étaient examinées les données d'enquête recueillies en 2013 auprès des pays membres de la CESAP, dans le but de donner un aperçu des progrès accomplis à l'échelon régional dans la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information.

118. En exécution du paragraphe 2 e), le secrétariat, par l'intermédiaire de son institution régionale, le Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement, a continué d'œuvrer au renforcement de l'institutionnalisation des technologies de l'information et de la communication dans les cadres de mise en valeur des ressources humaines des pays de l'Asie et du Pacifique. Il a élargi son programme de renforcement des capacités à l'intention des fonctionnaires – l'Académie pour l'initiation aux TIC des responsables publics –, qui comprend désormais 11 modules de formation disponibles dans 16 langues élaborés dans le cadre d'une approche participative ouverte à tous. Trente pays de la région ont officiellement adopté et institutionnalisé le programme de l'Académie. En ce qui concerne les étudiants et les jeunes, la Série introductive pour les jeunes sur les technologies de l'information et de la communication pour le développement, composée de cinq publications de connaissances élémentaires disponibles dans sept langues, constitue une ressource d'apprentissage utile dans plus de 130 universités et écoles supérieures de 15 pays de l'Asie et du Pacifique.

119. Le Centre a également favorisé le partage des connaissances par le biais de ses publications et de leur diffusion sur son portail en ligne. Parmi les niveaux titres, il convient de citer la série d'études de cas sur l'apprentissage ouvert et le télé-enseignement en Asie et dans le Pacifique, deux numéros de la série du partage du savoir, portant sur les responsables publics de l'information dans les pays en développement et l'architecture d'entreprise, et la série de synthèses sur les tendances en matière de TIC traitant des mégadonnées. Le Centre de coopération électronique (e-Co Hub), répertoire en ligne de ressources sur les technologies de l'information et de la communication et de matériels y afférents destiné aux acteurs du développement de la région, contient plus d'un millier de ressources. Pour aider les gouvernements et les universités à évaluer l'incidence de leurs efforts de création de capacités en matière de TIC, le Centre a élaboré des guides de suivi et d'évaluation portant sur les programmes de l'Académie et la série introductive.

120. En tant que plateforme régionale pour les technologies de l'information et de la communication, le Centre favorise la concertation régionale, la coopération stratégique et l'échange de données d'expérience entre les pays sur la mise en valeur des capacités dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, par le biais de la réunion annuelle des partenaires régionaux.

121. En exécution du paragraphe 2 f), à savoir œuvrer à l'élaboration d'un cadre régional d'action afin de renforcer les processus de décision régionaux relatifs aux technologies de l'information et de la communication, le secrétariat a prêté son concours aux États membres en vue de la mise en place du Groupe de travail à composition non limitée sur l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information, conformément à la décision prise par le Comité des technologies de l'information et de la communication à sa quatrième session (E/ESCAP/CICT(4)/9) et approuvée ultérieurement par la Commission à sa soixante et onzième session (résolution 71/10). Ce groupe

de travail est chargé de mettre au point des principes et des normes, ainsi qu'un plan directeur, couvrant les aspects à la fois politiques et techniques liés à l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information.

122. Pour renforcer également la coopération entre parties prenantes de la région, le secrétariat a convoqué des réunions du Groupe de travail régional interinstitutions sur les technologies de l'information et de la communication à Bangkok, en octobre 2014 et décembre 2015.

C. Résolution 69/11

Mise en œuvre du Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des technologies spatiales et des systèmes d'information géographique au service de la réduction des risques de catastrophe et du développement durable (2012-2017)

1. Demandes énoncées dans le dispositif de la résolution

123. Au paragraphe 4 de sa résolution 69/11, la Commission a prié la Secrétaire exécutive de donner la priorité à la mise en œuvre du Plan d'action et de faire rapport à la Commission comme demandé dans la résolution 68/5.

2. Progrès accomplis

124. Par la résolution, les États membres ont chargé le secrétariat d'harmoniser et d'amplifier les initiatives régionales existantes et de mobiliser pour un effort commun le savoir-faire et les ressources à l'échelle régionale et sous-régionale; de servir de centre d'échange des bonnes pratiques et des leçons à retenir; enfin, d'impulser à l'échelon régional l'exécution du plan d'action. Dans ce contexte, la Secrétaire exécutive a fait de la coopération régionale une priorité absolue, en vue de la promotion des applications des techniques spatiales et des systèmes d'information géographique pour traiter les questions liées à la réduction et à la gestion des risques de catastrophe ainsi qu'au développement durable en Asie et dans le Pacifique.

125. Par le biais de son Programme régional pour les applications spatiales au service du développement durable établi de longue date, qui constitue une plateforme unique de coopération régionale, le secrétariat a appelé toutes les agences spatiales de la région Asie-Pacifique à œuvrer ensemble pour aider les pays touchés par des catastrophes en fournissant un appui en matière d'information de source spatiale. Depuis 2013, le secrétariat a fourni plus de 450 images satellite et carte des dommages à l'Afghanistan, au Bangladesh, à la Chine, aux Îles Salomon, à l'Inde, à la Malaisie, au Myanmar, au Népal, au Pakistan, aux Philippines, au Vanuatu et au Viet Nam aux fins de l'alerte rapide, de l'intervention et de l'évaluation des dommages en cas de séisme, d'inondations, de typhon, de cyclone ou de glissement de terrain. Ces données, produits et services de source spatiale, d'une valeur équivalant à environ 1,5 million de dollars, ont été fournis à titre gracieux aux États membres de la région, par le biais de mécanismes de coopération régionale et en partenariat avec d'autres organismes des Nations Unies et initiatives internationales et régionales.

126. Étant donné que la sécheresse agricole est une catastrophe complexe mais souvent négligée qui ne connaît pas de frontières, le secrétariat, par le biais du Mécanisme régional de coopération pour le suivi et l'alerte rapide relatifs aux sécheresses, rassemble les ressources régionales dans le domaine des applications des techniques spatiales et des systèmes d'information

géographique et renforce les capacités en matière d'analyse intégrée des données et informations d'origine spatiale et des données saisonnières recueillies au sol, dans le but d'accroître la résilience des communautés agraires des pays en développement régulièrement touchés par la sécheresse. Deux centres de service régionaux ont été mis en place dans le cadre de ce mécanisme, l'un en Chine, l'autre en Inde. Par ailleurs, la plupart des pays exposés à la sécheresse, parmi lesquels l'Afghanistan, le Bangladesh, le Cambodge, le Kirghizistan, la Mongolie, le Myanmar, le Népal et Sri Lanka, ont demandé à participer au programme pilote. À ce titre, ils ont bénéficié d'un accès accru à des données, produits et services de source spatiale, de la création de capacités institutionnelles pour la préparation aux sécheresses et l'intervention en cas de sécheresse, d'un renforcement de la coordination et des politiques institutionnelles au niveau national, et d'une coopération régionale et Sud-Sud accrue et d'un soutien dans ce domaine.

127. Depuis 2014, une série de forums, ateliers, formations dans le domaine du renforcement des capacités institutionnelles, ainsi que des réunions d'information interinstitutions, ont été organisés au niveau régional par le secrétariat en partenariat avec les deux centres de service régionaux. Les expériences des pays pilotes et d'autres pays exposés aux sécheresses ont été partagées, des plans de travail mis au point, le mandat d'un groupe de travail thématique chargé d'examiner et de guider les travaux des centres de service régionaux adopté et des partenariats clefs avec les principales organisations internationales travaillant dans les domaines de l'agriculture, de l'irrigation et de la surveillance des sécheresses établis et renforcés. Le projet pilote sur la surveillance des sécheresses en Mongolie et à Sri Lanka a bien progressé. Le secrétariat est en outre en pourparlers avec diverses initiatives, telles que l'initiative mondiale de surveillance agricole du Groupe sur l'observation de la Terre et l'initiative Asia-RiCE, pour étudier la possibilité d'assurer, outre la surveillance des sécheresses, une surveillance des cultures, étant donné qu'un certain nombre de pays ont demandé à bénéficier d'une assistance dans ce domaine.

128. Le secrétariat a travaillé avec les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement de l'Asie et du Pacifique à la mise au point d'un système d'information géoréférencée pour la gestion des risques de catastrophe (Geo-DRM), qui associe les données socioéconomiques et les images satellite et autres données liées aux catastrophes, ce qui permet de donner aux personnes voulues les informations requises au moment opportun. Ainsi, les pays disposent d'un outil très efficace à l'appui de la prise de décision fondée sur des faits, ce qui leur permet de se préparer aux catastrophes, d'intervenir et d'évaluer les effets des catastrophes à partir d'une plateforme unique. Grâce aux activités de renforcement des capacités et à l'assistance technique du secrétariat, le Bangladesh, les Fidji, les îles Cook, le Kirghizistan, la Mongolie et le Népal ont mis en place des portails Geo-DRM au sein de leurs autorités nationales respectives chargées de la gestion des catastrophes. Depuis 2013, le secrétariat a organisé une trentaine de formations et d'ateliers à l'intention d'environ 500 décideurs, responsables publics, planificateurs, spécialistes, chercheurs et directeurs de projet venant de 30 pays, notamment de pays ayant des besoins particuliers, tels que l'Afghanistan, le Bangladesh, le Bhoutan, le Cambodge, les Fidji, les îles Cook, les îles Salomon, le Kirghizistan, Kiribati, les Maldives, la Mongolie, le Myanmar, le Népal, la République démocratique populaire lao, Samoa et le Vanuatu.

129. Dans l'édition 2015 de sa publication phare, le *Asia-Pacific Disaster Report*, la CESAP a décrit le degré de résilience actuel de la région et fourni des orientations de politique générale sur la manière d'intégrer la réduction des risques de catastrophe dans le développement durable. En ce qui concerne les applications spatiales et les systèmes d'information géographique, le rapport souligne leur intérêt pour la réduction effective des risques de catastrophe et donne des exemples de bonnes pratiques dans ce domaine, en montrant comment ces techniques novatrices peuvent faciliter la coopération régionale pour lutter contre les risques transfrontières.

130. Par ailleurs, en collaboration avec le Centre de coordination de l'aide humanitaire de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est pour la gestion des catastrophes, UNOSAT et UN-SPIDER, le secrétariat s'attache à l'élaboration de procédures normalisées permettant d'améliorer les opérations dans les pays de l'ASEAN en vue de l'acquisition et de l'utilisation effectives et efficaces d'images satellite lors des interventions d'urgence et des activités de secours. Ce produit sera partagé avec les autres pays de la région Asie-Pacifique et adapté en vue de répondre aux besoins de chacun. Depuis 2014, le secrétariat travaille avec le Centre de gestion des catastrophes de la SAARC en vue de l'élaboration d'un manuel sur l'évaluation rapide pour un redressement propre à assurer la résistance. Le manuel donne des indications sur les moyens de renforcer les capacités des praticiens au sein des organismes publics dans le domaine de l'évaluation rapide après une catastrophe; il montre comment utiliser les applications spatiales, les systèmes d'information géographique, les bases de données géospatiales et les sources extérieures aux fins de la collecte et de l'analyse de données dans des domaines spécifiques.

3. Questions devant être examinées par la Commission

131. Dans le Plan d'action (qui figure dans la résolution 69/11), la Commission a recommandé que soit organisée une Conférence ministérielle sur les applications des technologies spatiales pour la réduction et la gestion des risques de catastrophe et le développement durable en Asie et dans le Pacifique. À cet égard, la Commission pourra juger opportun d'inviter les États membres qui accueilleront cette conférence ministérielle en 2016 ou 2017 à évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action, à fournir de nouvelles orientations en vue de son application et à s'assurer d'un large soutien politique et de l'appropriation par toutes les parties prenantes.

D. Résolution 69/12 Renforcement de la coopération régionale pour développer la résilience face aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique

1. Demandes énoncées dans le dispositif de la résolution

132. Au paragraphe 3 de sa résolution 69/12, la Commission a prié la Secrétaire exécutive de renforcer davantage la capacité du secrétariat de contribuer au renforcement de la résilience face aux catastrophes dans la région en collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe et le Programme des Nations Unies pour le développement et avec les autres organismes compétents des Nations Unies.

133. Au paragraphe 5 de sa résolution 69/12, la Commission a prié la Secrétaire exécutive:

a) De faciliter l'application des textes issus de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable pour ce qui concerne la réduction des risques de catastrophe dans la région et d'œuvrer avec les entités compétentes des Nations Unies pour encourager la prise en considération appropriée de la réduction des risques de catastrophe, y compris l'adaptation aux changements climatiques, dans les discussions sur le programme pour l'après-2015 pour autant qu'il peut concerner la réduction des risques de catastrophe;

b) D'offrir aux membres et membres associés de la Commission une tribune pour exprimer avec vigueur le désir de la région de voir la réduction des risques de catastrophe prise dûment en considération dans le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015, en faisant valoir que le développement durable n'est pas possible sans prendre en considération la réduction des risques de catastrophe et adopter des mesures appropriées en se fondant sur l'expérience de la région;

c) De renforcer le partage des connaissances dans la région et, en particulier, la capacité des États membres, notamment des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, de concevoir et de mettre en œuvre des stratégies et des politiques qui intègrent la réduction des risques de catastrophe dans tous les secteurs et à tous les niveaux des administrations publiques;

d) De fournir, en coopération avec le Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale des Nations Unies de prévention des catastrophes, l'appui fonctionnel nécessaire pour l'organisation de la sixième Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe, qui sera accueillie par la Thaïlande en 2014, et les conférences ministérielles asiatiques sur la réduction des risques de catastrophe qui se tiendront ultérieurement tous les deux ans, et de faciliter la mise en œuvre des décisions des conférences ministérielles dans le cadre du mandat et du programme de travail de la Commission;

e) De continuer de veiller à ce que le Fonds d'affection spéciale multidonateurs de la CESAP pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques dans les pays de l'océan Indien et de l'Asie du Sud-Est contribue effectivement à la réalisation de l'objectif de la Commission d'assurer un développement inclusif, résilient et durable en Asie et dans le Pacifique;

f) D'appuyer l'application à l'échelon régional du Cadre mondial pour les services climatologiques de l'Organisation météorologique mondiale, entre autres, en aidant les États membres à développer leurs capacités nationales dans les domaines de la météorologie et de l'hydrologie.

2. Progrès accomplis

134. En exécution du paragraphe 3, le secrétariat a continué de mener des activités de fond dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe. En outre, suite à la création du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes (par la résolution 71/11) en tant qu'organe subsidiaire de la Commission, le sous-programme 5 relatif aux technologies de l'information et de la communication et à la réduction et la gestion des risques de catastrophe s'attachera notamment à combler les lacunes en matière de gestion de l'information et de partage du savoir. Le secrétariat a également entrepris des activités en concertation avec le Bureau

de la coordination des affaires humanitaires, le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations Unies pour le développement et d'autres organismes pertinents du système des Nations Unies, par l'intermédiaire du Groupe de travail thématique sur l'environnement et la gestion des risques de catastrophe et du Mécanisme de coordination régional pour la région de l'Asie et du Pacifique.

135. En exécution du paragraphe 5 a), le secrétariat a organisé des conférences et des réunions de groupes d'experts sur l'évaluation des risques de catastrophe et le renforcement de la résilience en Asie et dans le Pacifique afin de faciliter la mise en œuvre des résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable relatifs à la réduction des risques de catastrophe dans la région, a effectué des études analytiques et politiques sur la réduction des risques de catastrophe et a renforcé la résilience aux risques de catastrophe à l'échelle régionale, en tenant compte du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et des objectifs et cibles relevant de la réduction des risques de catastrophe et du renforcement de la résilience qui figurent dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

136. En exécution du paragraphe 5 b), le secrétariat a fourni aux États membres une plateforme intergouvernementale leur permettant d'examiner les questions et de s'exprimer, en tant que région, pour intégrer les questions liées à la réduction des risques de catastrophe dans le programme de développement durable, à l'occasion de la troisième session du Comité de la réduction des risques de catastrophe et des sessions de la Commission. Lors de la quatrième session du Comité de la réduction des risques de catastrophe, qui s'est tenue après l'adoption du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, les États membres ont pu étudier les stratégies à adopter en vue d'appliquer les nouveaux cadres.

137. En exécution du paragraphe 5 c), le secrétariat a continué d'aider les États membres à lutter contre les risques de catastrophe en Asie et dans le Pacifique par le biais d'analyses des politiques générales, d'études analytiques, de services consultatifs au niveau régional et d'initiatives visant à renforcer les capacités pour sensibiliser davantage les États membres aux questions qui se posent à l'échelle régionale et accroître leurs connaissances. Le secrétariat a publié le *Rapport 2015 sur les catastrophes en Asie et dans le Pacifique*, qui a placé la réduction des risques de catastrophe au cœur du développement durable. Ce rapport donne une vue d'ensemble du degré de résilience de la région Asie-Pacifique et recense les nouveaux risques qui apparaissent dans la région et les secteurs les plus vulnérables. Le secrétariat informera les États membres, par la publication régulière de ce rapport, de l'état d'avancement et des progrès accomplis par les pays de la région pour atteindre les buts et cibles définis dans le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

138. Le secrétariat, au titre du projet du Compte des Nations Unies pour le développement intitulé « Amélioration des connaissances et des capacités en matière de gestion des risques de catastrophe pour assurer un avenir viable à la région de l'Asie et du Pacifique », a lancé un programme régional sur l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans la planification du développement à l'appui des activités menées par les États membres pour instaurer des économies et des sociétés plus résistantes aux catastrophes. Ce

programme s'adresse aux principaux ministères chargés de la planification du développement national.

E. Résolution 70/2
Statistiques relatives aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique
(en collaboration avec la Division de statistique)

1. Demandes énoncées dans le dispositif de la résolution

139. Au paragraphe 2 de sa résolution 70/2, la Commission a décidé d'établir un groupe d'experts comprenant des statisticiens et des spécialistes de la réduction des risques de catastrophe, qui serait chargé d'établir un ensemble de statistiques de base relatives aux catastrophes que devrait approuver la Commission.

140. Au paragraphe 3 de sa résolution 70/2, la Commission a décidé que le groupe d'experts ferait rapport sur les progrès réalisés dans l'établissement d'un ensemble de statistiques de base relatives aux catastrophes au Comité de statistique en 2014 et au Comité de la réduction des risques de catastrophe en 2015.

141. Au paragraphe 4 de sa résolution 70/2, la Commission a prié la Secrétaire exécutive d'appuyer le travail du groupe d'experts, notamment en sollicitant des gouvernements la présentation de candidatures, et en convoquant les réunions du groupe d'experts et en en assurant le service.

142. Au paragraphe 5 de sa résolution 70/2, la Commission a prié la Secrétaire exécutive d'informer la troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe de l'action engagée par la CESAP pour établir un ensemble de statistiques de base relatives aux catastrophes.

2. Progrès accomplis

143. En exécution du paragraphe 2, le Groupe d'experts sur les statistiques relatives aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique a été créé en octobre 2014; il est composé d'experts et de statisticiens nationaux désignés par les États membres et d'experts internationaux et régionaux dans les domaines de la gestion des risques de catastrophe et des statistiques.

144. En ce qui concerne le paragraphe 3, le Groupe d'experts a fait rapport sur les progrès réalisés à la quatrième session du Comité de statistique en mars 2015 et à la quatrième session du Comité de réduction des risques de catastrophe en octobre 2015. Les Comités ont exprimé leur soutien, en se félicitant des progrès accomplis, et ils ont noté qu'il importait de constituer un solide système de statistiques relatives aux catastrophes afin de disposer d'une base de référence pour mettre en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030, éclairer l'élaboration des politiques et guider la planification et la prise de décision dans le domaine de la gestion des risques de catastrophe.

145. Les Comités ont souligné en outre l'importance des activités normatives visant à donner une assise aux statistiques relatives aux catastrophes, à compléter par des directives et d'autres moyens d'appui pour la mise en œuvre au niveau national. À cet égard, le Comité de la réduction des risques de catastrophe a recommandé que la Commission, à sa soixante-douzième session, soit consultée sur la poursuite des travaux du Groupe d'experts.

146. En application du paragraphe 4 du dispositif, le secrétariat a facilité la présentation de candidatures au Groupe d'experts, en étroite collaboration avec le Président du Comité de la réduction des risques de catastrophe et du Bureau du Comité des statistiques. D'octobre 2014 à octobre 2015, le secrétariat a organisé trois réunions du Groupe d'experts, ainsi que des communications par voie électronique entre ces réunions. Au cours de cette période, le Groupe d'experts est convenu de la portée des statistiques de base liées aux catastrophes, a examiné les principes et critères pour la définition et la classification des événements ainsi que des incidences humaines et socio-économiques et a élaboré un document technique sur les catastrophes et leurs incidences immédiates et directes. Ce document technique a ensuite été intégré dans le cadre de statistiques liées aux catastrophes, qui est utilisé à titre expérimental pour en évaluer la pertinence et la viabilité dans quatre pays volontaires, à savoir le Bangladesh, les Fidji, l'Indonésie et les Philippines.

147. Au cours de ce processus, le Groupe d'experts a dûment pris note des initiatives complémentaires menées dans ce domaine à l'échelle régionale et internationale, en particulier le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et les indicateurs des objectifs de développement durable.

148. En exécution du paragraphe 5, la deuxième réunion du Groupe d'experts a été organisée en marge de la troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe tenue à Sendai (Japon) en mars 2015, aux fins d'informer la Conférence des travaux engagés pour mettre au point des statistiques de base liées aux catastrophes.

F. Résolution 71/11 Création du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes

1. Demandes énoncées dans le dispositif de la résolution

149. Au paragraphe 5 de sa résolution 71/11, la Commission a prié la Secrétaire exécutive:

a) De prendre toutes les mesures nécessaires pour faire en sorte que le Centre soit créé rapidement, y compris la conclusion d'un accord de siège entre le pays hôte et l'Organisation des Nations Unies;

b) De faire rapport à la Commission sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la présente résolution à sa soixante-douzième session.

150. Au paragraphe 6 de sa résolution 71/11, la Commission a décidé:

a) D'évaluer le fonctionnement du Centre, sur la base des résultats d'un examen général indépendant à sa soixante-seizième session, et de statuer sur la poursuite des activités du Centre en tant qu'institution régionale de la CESAP par la suite.

2. Progrès accomplis

151. En exécution du paragraphe 5 a), le secrétariat et le Gouvernement de la République islamique d'Iran sont convenus des grandes lignes d'une feuille de route pour la création du centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes

conformément à la résolution 71/11 et aux recommandations concernant l'évaluation du centre. Les principaux éléments de la feuille de route comprennent la mise en place d'une équipe d'administration du centre, la signature des accords de siège, administratif et financier pour la création du centre, la mise en place et l'organisation de l'inauguration du bureau du centre à Téhéran et sa mise en service et l'organisation à Téhéran d'une conférence régionale sur la gestion de l'information sur les catastrophes réunissant les États membres et les principales parties prenantes.

152. Le secrétariat et le Gouvernement de la République islamique d'Iran ont engagé des pourparlers concernant les accords de siège, administratif et financier en vue de la création du Centre. En vertu de l'accord de siège, le centre sera officiellement considéré comme un bureau des Nations Unies en République islamique d'Iran. Les accords administratif et financier énoncent les modalités de gestion de la contribution du gouvernement hôte par la CESAP.

153. Conformément à la recommandation 4 concernant l'évaluation du centre, le secrétariat mettra en place une équipe de gestion qui se chargera spécifiquement de perfectionner et d'appliquer son programme de travail et prendra les dispositions nécessaires en vue de la création du centre. L'équipe sera composé de personnel recruté sur les plans international et national par la CESAP et financé par le Gouvernement hôte au moyen de contributions extrabudgétaires.

154. Le secrétariat a élaboré un projet de coopération technique pour le centre, afin de mener les activités de coopération prioritaires au titre de son plan de travail pour la période 2016-2017 et de prendre les dispositions nécessaires pour la création officielle du centre.

155. Une mission s'est rendue à Téhéran en novembre 2015 pour examiner les accords liés à la création du centre et les dispositions en vue de la mise en place, à titre provisoire, d'une équipe d'administration et de la réalisation des évaluations initiales des locaux et des installations, des besoins en matière de technologies de l'information et de la communication ainsi que des aspects liés à la sécurité.

156. En exécution du paragraphe 6, le secrétariat organisera un examen général indépendant et fera rapport sur le centre à la Commission à sa soixante-seizième session.

VI. Développement social

A. Résolutions 68/7 Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022)

B. Résolution 69/13 Mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022) et de la Stratégie d'Incheon pour faire du droit une réalité pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique

1. Demandes énoncées dans le dispositif des résolutions

157. Au paragraphe 4 de sa résolution 68/7 sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022), la Commission a prié la

Secrétaire exécutive de fournir un appui aux membres et membres associés, à leur demande, notamment par le renforcement des capacités et l'assistance technique, pour établir et appliquer des programmes nationaux et pour la coopération internationale durant la Décennie à venir.

158. Au paragraphe 3 de sa résolution 69/13 sur la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022) et de la Stratégie d'Incheon pour faire du droit une réalité pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique, la Commission a prié la Secrétaire exécutive:

a) De donner la priorité à la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle et de la Stratégie d'Incheon;

b) De soumettre pour approbation à la Commission à sa soixante-dixième session une feuille de route pour la mise en œuvre de la Stratégie d'Incheon;

c) De soumettre la Déclaration ministérielle sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022) et la Stratégie d'Incheon pour faire du droit une réalité pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique à la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs de développement convenus au niveau international pour les personnes handicapées, qui doit être convoquée par l'Assemblée générale le 23 septembre 2013, par l'intermédiaire du Président de l'Assemblée générale.

2. Progrès accomplis

159. On trouvera dans les paragraphes qui suivent des renseignements actualisés sur les progrès accomplis dans l'application des deux résolutions de la Commission (68/7 et 69/13⁴) se rapportant à la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022).

160. En exécution du paragraphe 3 b) de la résolution 69/13, le secrétariat a établi une feuille de route pour la mise en œuvre de la Stratégie d'Incheon pour faire du droit une réalité pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique, qui a été approuvée par la Commission à sa soixante-dixième session. Le secrétariat a ensuite diffusé la feuille de route et la Stratégie d'Incheon aux coordonnateurs des questions de handicap des États membres.

161. En exécution du paragraphe 4 de la résolution 68/7 et du paragraphe 3 a) de la résolution 69/13, le secrétariat a convoqué la deuxième session du Groupe de travail sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022) à New Delhi en mars 2015; cette session, qui a été accueillie par le Gouvernement indien, a permis de débattre de la mise en œuvre de la Stratégie d'Incheon et de l'importance de l'intégration des handicaps dans les objectifs de développement durable et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030). À l'issue de la session, le Gouvernement indien a présenté la Stratégie d'Incheon à l'Assemblée générale pour examen à titre de référence pour la définition des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable.

⁴ Voir également E/ESCAP/69/4 et E/ESCAP/70/6. La Commission a examiné les progrès accomplis dans l'application de la résolution 68/7 à sa soixante-neuvième session et de la résolution 69/13 à sa soixante-dixième session.

162. Pour accroître les connaissances techniques des États membres sur l'objectif 1 de la Stratégie d'Incheon - réduire la pauvreté et améliorer les perspectives de travail et d'emploi des personnes handicapées, le secrétariat a publié l'étude *Disability at a Glance 2015: Strengthening Employment Prospects for Persons with Disabilities in Asia and the Pacific*, qui contient des données statistiques sur les handicaps, une analyse des obstacles à l'emploi des personnes handicapées et des recommandations pour améliorer les perspectives d'emploi des personnes handicapées.

163. À l'appui de la réalisation de l'objectif 3 de la Stratégie d'Incheon, qui porte sur l'accessibilité, le secrétariat a organisé deux ateliers, l'un sur le Programme de coopération Sud-Sud de la CESAP relatif à l'accessibilité pour les personnes handicapées, en décembre 2014, l'autre sur l'accessibilité du savoir et des services d'information et de communication pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique, tenu en décembre 2015⁵. Le secrétariat a établi une compilation des bonnes pratiques présentées lors des ateliers et élabore actuellement liste de vérification de l'accessibilité pour aider les États membres à mettre au point des politiques appropriées dans ce domaine. Pour diffuser plus largement le texte de la Stratégie d'Incheon, notamment auprès des personnes handicapées sur le plan intellectuel, le secrétariat en a élaboré en 2014 une version simplifiée (*We Want to be Counted!: Incheon Strategy to "Make the Right Real" for Persons with Disabilities in Asia and the Pacific*). Par ailleurs, pour aider les États membres à organiser des réunions accessibles aux personnes handicapées, le secrétariat a publié en 2015 un guide pratique.

164. Pour renforcer la coopération régionale en ce qui concerne l'objectif 6 de la Stratégie d'Incheon, à savoir garantir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, le secrétariat a organisé une manifestation parallèle sur le thème des femmes handicapées lors de la Conférence Asie-Pacifique sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes: examen de Beijing+20, en novembre 2014. Cette manifestation a permis de donner la parole à des femmes handicapées. Le document final de la Conférence a mentionné les handicaps à 29 reprises, ce qui est sans précédent.

165. À l'appui de l'objectif 7 de la Stratégie d'Incheon, à savoir faire en sorte que la réduction et la gestion des risques de catastrophe tiennent compte des personnes handicapées, le secrétariat a préconisé d'intégrer les handicaps dans la réduction des risques de catastrophe dans la région et au-delà, notamment en organisant une réunion de groupe d'experts à Sendai (Japon) en avril 2014, et en diffusant son document final, la Déclaration de Sendai⁶. Des références aux personnes handicapées ont été incorporées avec succès dans le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) qui a été adopté en 2015, ce qui n'était pas le cas du texte précédent, le Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015: pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes. En outre, le secrétariat

⁵ Le Programme de la CESAP sur la coopération Sud-Sud relatif à l'accessibilité pour les personnes handicapées s'est tenu du 10 au 19 décembre 2014 à Guangzhou (Chine), Macao (Chine) et Hong Kong (Chine). Les ateliers sur le thème de l'information pour tous et de l'accessibilité du savoir et des services d'information et de communication pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique se sont tenus du 15 au 17 décembre 2015 à Shanghai (Chine).

⁶ Déclaration de Sendai en vue de la promotion de la réduction des risques de catastrophes en faveur des personnes handicapées, pour des sociétés plus fortes, plus ouvertes et plus équitables en Asie-Pacifique, document final de la Réunion Asie-Pacifique sur la prise en considération du handicap dans la réduction des risques de catastrophe: Faire évoluer les mentalités grâce à la connaissance, organisée par la CESAP à Sendai (Japon), les 22 et 23 avril 2014.

élabore actuellement un outil d'apprentissage pour aider les États membres à mettre en œuvre le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), en particulier s'agissant de l'intégration de la thématique du handicap dans la réduction des risques de catastrophe au niveau national.

166. Le secrétariat a publié un guide sur les indicateurs de handicaps pour la Stratégie d'Incheon, en vue de renforcer les capacités des États membres à recueillir des données fiables et comparables dans ce domaine, en application de l'objectif 8 de la stratégie. Par ailleurs, il a organisé des réunions consultatives nationales au Bangladesh, en Mongolie, aux Philippines, en Thaïlande et au Viet Nam en vue d'évaluer l'état d'avancement de la collecte des données nécessaires pour les principaux indicateurs de la Stratégie d'Incheon. À l'issue de ces consultations, des plans d'action nationaux sont en cours d'élaboration dans ce domaine.

VII. Statistiques

A. Résolution 67/11

Renforcer les capacités statistiques en Asie et dans le Pacifique

1. Demandes énoncées dans le dispositif de la résolution

167. Au paragraphe 4 de sa résolution 67/11, la Commission a prié la Secrétaire exécutive:

a) D'aider les membres et, selon qu'il convient, les membres associés, à leur demande, à développer leurs systèmes statistiques et à renforcer leurs capacités en vue de la réalisation des deux objectifs de développement statistique en Asie et dans le Pacifique mentionnés au paragraphe 1 ci-dessus, d'ici à 2020;

b) De promouvoir l'importance que revêt le renforcement des capacités non seulement des bureaux de statistique nationaux mais également, s'il y a lieu, d'autres éléments des systèmes statistiques nationaux dans l'ensemble de la région;

c) D'apporter une assistance aux membres et, selon qu'il convient, aux membres associés pour renforcer leur capacité de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement, notamment des objectifs du Millénaire pour le développement et des autres objectifs de développement arrêtés au niveau international;

d) De faciliter la coordination des activités internationales de renforcement des capacités liées au développement des statistiques officielles dans la région, notamment la coopération entre les bureaux de statistique nationaux des pays en développement;

e) De faire prendre conscience de l'intérêt que présente l'utilisation des données administratives comme moyen d'accroître l'efficacité de la production de statistiques officielles

2. Progrès accomplis

168. En exécution du paragraphe 4 a), le secrétariat a mis en place, en étroite collaboration avec les États membres et les partenaires de développement, des programmes de renforcement des capacités en vue d'axer les efforts sur la réalisation des objectifs portant sur le développement de statistiques fixés par le Comité de statistique, à savoir le Programme pour l'amélioration des statistiques économiques en Asie et dans le Pacifique et le

Plan d'action régional pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales en Asie et dans le Pacifique (2013-2017) et de coordonner le soutien des donateurs dans ce domaine; la stratégie régionale pour l'amélioration des statistiques démographiques et sociales en Asie et dans le Pacifique; et le Cadre d'action régional sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique.

169. Au titre de ces programmes, le secrétariat a mobilisé des fonds, fourni des services consultatifs et organisé des réunions d'experts et des séminaires afin d'aider les pays à produire des statistiques élémentaires dans les domaines démographique, économique, social et environnemental, en vue de la réalisation du premier objectif fixé par le Comité en 2010.

170. Reconnaissant l'importance de moderniser les services de statistique, ce qui était le deuxième objectif fixé par le Comité, le secrétariat a organisé une série de consultations d'experts afin de sensibiliser et de renforcer le savoir dans la région concernant l'utilisation des nouveaux outils et des normes indispensables à la modernisation de la production et de la diffusion de statistiques, ainsi que pour accéder aux données et à l'information et les faire partager. Pour inciter les responsables des services de statistique à prendre des mesures, le secrétariat a créé l'Organe stratégique consultatif pour la modernisation de la production et des services statistiques en Asie et dans le Pacifique.

171. Le secrétariat, par l'intermédiaire de son institut régional, l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique (ISAP), a renforcé le savoir et les compétences de plus de 2 500 statisticiens et responsables publics dans ces domaines prioritaires et a donné aux établissements de formation nationaux les moyens de dispenser durablement des cours en menant 109 cours de formation, ateliers et séminaires. Lors de séminaires de gestion, les chefs des services de statistique ont mis en commun leurs données d'expérience, examiné les questions portant sur le leadership dans le contexte de la mise au point de statistiques et des processus de modernisation.

172. En exécution du paragraphe 4 b), le secrétariat a établi en 2010 le Partenariat pour le développement statistique en Asie et dans le Pacifique, réseau de partenaires de développement œuvrant dans le domaine du développement des statistiques dans la région. Ce partenariat regroupe des ministères et renforce le rôle des bureaux nationaux de statistique en tant que chefs de file des systèmes statistiques nationaux. Il a permis de mener en étroite collaboration des initiatives axées sur les statistiques traditionnellement produites à l'extérieur des bureaux de statistique nationaux, par exemple celles sur l'agriculture et les zones rurales ou sur l'état civil⁷.

173. Le Groupe directeur du Programme régional sur les statistiques économiques a rassemblé les banques centrales et d'autres membres de systèmes statistiques nationaux afin de coordonner les efforts visant à remédier à l'insuffisance des capacités. Le secrétariat a organisé des réunions à l'intention des responsables des divers services des systèmes statistiques nationaux, à l'occasion desquelles il a préconisé la mise en œuvre concertée des grands cadres statistiques macroéconomiques tels que le Système de comptabilité nationale (SCN) 2008 et le Système de comptabilité environnementale et économique (SCEE).

⁷ Pour un compte rendu complet sur la mise en œuvre de la résolution dans le domaine de l'enregistrement et des statistiques de l'état civil, voir la section VI.B du présent document.

174. Les travaux du Groupe d'experts sur les statistiques relatives aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique, constitué par le secrétariat en 2014 afin de mettre au point des statistiques de base, sert de plateforme reliant les bureaux de statistique et les autorités de gestion des catastrophes au niveau national.

175. En ce qui concerne le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques sur les hommes et les femmes, les activités ont été systématiquement intégrées dans les mécanismes nationaux pour la promotion de la femme et d'autres organisations ne relevant pas des bureaux de statistique nationaux.

176. Par le biais d'évaluation à l'échelle du système à l'appui de l'élaboration de feuilles de route ou de l'examen de la mise en œuvre des stratégies nationales de développement de statistiques, le secrétariat a promu l'intégration et la coordination des systèmes de statistique. Par exemple, pour recenser les faiblesses institutionnelles des systèmes statistiques et y remédier, il a utilisé un outil d'évaluation global en Mongolie, qui a conduit à modifier la législation nationale sur les statistiques et à revoir les stratégies nationales relatives au développement de statistiques. Au Myanmar, le secrétariat a dirigé un partenariat informel au cours de la période 2011-2013 en vue de renforcer la coordination du système statistique national. Au Bhoutan et aux Philippines, des examens des systèmes statistiques nationaux visant à produire un ensemble de statistiques démographiques et sociales de base ont abouti à l'identification des priorités, à l'échelle des systèmes, dans le domaine du renforcement des capacités.

177. En exécution du paragraphe 4 c), au titre de l'appui général qu'il fournit, le secrétariat a organisé une consultation régionale sur les objectifs et cibles du développement durable afin d'évaluer le degré de préparation et les capacités nécessaires pour la production d'indicateurs nationaux, régionaux et mondiaux.

178. Un programme de formation de l'ISAP courant sur plusieurs années et des services consultatifs se sont attachés à produire des données pour rassembler et analyser les indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement.

179. Par l'intermédiaire de groupes d'experts, le secrétariat a contribué à la mise au point de statistiques de base et d'un projet de cadre statistique et de directives, ainsi qu'à l'élaboration de directives internationales, sous la supervision du Groupe d'Oulan-Bator sur les statistiques des pays dont l'économie repose sur les ressources naturelles.

180. En exécution du paragraphe 4 d), le secrétariat a créé des groupes d'experts composés d'États membres et de partenaires de développement, ce qui a conduit à la formulation et à l'exécution des initiatives susmentionnées de renforcement des capacités et fait office de plateformes pour la coopération entre pays et la coordination avec d'autres partenaires. Pour répondre aux besoins spécifiques d'une démarche concertée en matière de formation, modalité commune à toutes les initiatives de renforcement des capacités, le secrétariat a établi en 2014 le Réseau pour la coordination de la formation statistique en Asie et dans le Pacifique.

181. Par souci d'alignement avec les initiatives à l'échelle mondiale, le secrétariat participe activement aux activités de la communauté statistique mondiale, notamment la Commission de statistique de l'ONU et le Comité de

coordination des activités de statistique ainsi qu'un certain nombre de communautés d'experts d'envergure mondiale.

182. En exécution du paragraphe 4 e), le secrétariat a élaboré ou appliqué des cadres techniques et institutionnels et des directives destinées à accroître l'utilisation des données administratives dans les domaines statistiques suivants : environnement (par exemple, Système de comptabilité environnementale et économique (SCEE)); état civil (par le biais des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil); agriculture; et catastrophes. L'ISAP a dispensé une formation sur la création et l'utilisation de registres statistiques qui systématisent l'utilisation des données administratives pour produire des statistiques démographiques et économiques.

B. Résolution 71/14 Décennie Asie-Pacifique de l'enregistrement et des statistiques de l'état civil, 2015-2024

1. Demandes énoncées dans le dispositif de la résolution

183. Au paragraphe 5 de sa résolution 71/14, la Commission a prié la Secrétaire exécutive:

a) D'accorder la priorité à la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle et du Cadre d'action régional;

b) De continuer de collaborer étroitement avec les donateurs et les autres partenaires de développement concernés afin d'aider l'action engagée par les pays en renforçant l'appui technique disponible aux niveaux national, sous-régional et régional, en facilitant la coopération régionale et interrégionale, en lançant des campagnes de sensibilisation et en aidant les pays à mobiliser des ressources et à bénéficier de sources de financement;

c) De promouvoir activement une approche holistique pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil, car ces systèmes sont essentiels pour assurer un développement inclusif et centré sur l'être humain, en particulier dans l'exécution du programme de développement pour l'après-2015, qui devrait être adopté au Sommet des Nations Unies en septembre 2015, notamment en recherchant les moyens de renforcer la collaboration et la coordination entre les partenaires de développement à tous les niveaux;

d) D'aider le Groupe directeur régional pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique à s'acquitter de ses fonctions de surveillance et d'orientation stratégique pour le Cadre d'action régional et de suivi de la Décennie Asie-Pacifique de l'enregistrement et des statistiques de l'état civil;

e) De faire rapport sur les progrès accomplis dans l'application de la présente résolution à ses soixante-douzième, soixante-seizième et quatre-vingt-unième sessions, conformément au calendrier d'examen prévu dans le Cadre d'action régional.

2. Progrès accomplis

184. En exécution du paragraphe 5 a), le secrétariat a accordé la priorité, dans son programme de travail, à la mise en œuvre des recommandations contenues dans la Déclaration ministérielle « Faire en sorte que chacun soit compté » en Asie et dans le Pacifique. Au titre du programme de travail de la CESAP, le secrétariat a aligné les activités relatives à l'enregistrement des faits d'état civil et aux statistiques d'état civil menées au titre du sous-

programme 7 sur les statistiques, le sous-programme 5 sur les technologies de l'information et de la communication et la gestion des risques de catastrophes et le sous-programme 6 sur le développement social.

185. En exécution des paragraphes 5 b) et c), le secrétariat a continué de travailler en étroite liaison avec les partenaires de développement pour aider les pays de l'Asie et du Pacifique à améliorer leurs systèmes d'enregistrement des faits de l'état civil et de statistiques d'état civil par l'intermédiaire d'un partenariat pour la région. Cette collaboration a été renforcée, et la CESAP a élargi ce partenariat en y faisant participer notamment l'Organisation internationale pour les migrations, l'Initiative « Data for Health » de Bloomberg Philanthropies et World Vision. Le secrétariat a présidé le Partenariat sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique, qui vise à aider les pays à mettre en œuvre le Cadre d'action régional sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique. En outre, il a collaboré avec des initiatives analogues en Afrique, en Amérique latine et aux Caraïbes et en Asie de l'Ouest, ainsi qu'avec des partenaires à l'échelle mondiale, pour promouvoir la coopération interrégionale et appuyer l'élan mondial croissant en faveur de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil. Parmi les exemples d'activités entreprises en collaboration en 2014 et 2015, il convient de citer :

a) La mise en œuvre d'un projet du Compte des Nations Unies pour le développement en coopération avec la Commission économique pour l'Afrique, qui est un membre actif du Groupe sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil établi par le secrétariat de la CESAP;

b) L'utilisation du mot d'ordre « Faire en sorte que chacun soit compté » par les partenaires et les pays, en collaboration avec le groupe subsidiaire sur les communications du Groupe directeur régional pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique;

c) L'appui des activités relatives à l'enregistrement des faits d'état civil et aux statistiques de l'état civil par le biais de la coopération et de la contribution aux questions portant sur l'utilisation des TIC, notamment le stockage des données et la protection de la vie privée;

d) La promotion d'un financement accru des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil et un appui régional destinés à améliorer ces systèmes en collaboration avec plusieurs donateurs internationaux;

e) La mise en œuvre d'activités en partenariat avec Data2x, initiative de l'ex-Secrétaire d'État américaine, Hillary Clinton, qui vise à mieux prendre en compte la dimension hommes-femmes dans les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil, en nouant des partenariats avec plusieurs fondations afin de mener de concert des activités dans ce domaine à l'échelle régionale;

f) La mise au point de matériels de formation en collaboration avec le Bureau central de statistique de Norvège et la Commission économique pour l'Afrique;

g) La conception d'un nouveau site Internet, getinthepicture.org, devant servir de plateforme de savoir interactive sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil pour l'Asie et le Pacifique;

h) La participation active au Groupe d'entente de Brisbane, qui cherche à améliorer les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil dans la sous-région du Pacifique.

186. En exécution du paragraphe 5 d), le secrétariat, avec l'aide du Bureau du Comité de statistique et de la Commission, a mis en place en mai 2015 le Groupe directeur régional pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique. Ce Groupe comprend 22 membres et membres associés de la CESAP et huit organisations internationales, couvrant des domaines tels que l'enregistrement des faits d'état civil, la santé, les statistiques et la planification. Le secrétariat a organisé la première réunion du Groupe directeur régional à Bangkok du 28 au 30 juillet 2015. Lors de cette réunion, le Groupe est convenu d'un plan de travail détaillé, à élu ses président et vice-présidents et a constitué trois sous-groupes, sur les communications, la recherche et le suivi, qui font rapport au Cadre d'action régional sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique. Le Groupe directeur régional a fourni des orientations stratégiques en vue de l'application du Cadre d'action régional et a supervisé l'élaboration de directives permettant aux pays de fixer et de suivre les objectifs et les cibles énoncés dans le Cadre d'action régional ainsi que d'autres matériels visant à aider les pays à s'acquitter des engagements pris lors de la Conférence ministérielle sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique, qui s'est tenue à Bangkok en novembre 2014. Le Groupe directeur régional a en outre supervisé la compilation d'un projet de modèle de rapport devant être utilisé par les pays pour établir leurs rapports de référence pour 2015. Ce rapport devrait donner une vue d'ensemble de la situation actuelle en matière d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil dans la région Asie-Pacifique, sur la base des indications des pays concernant les cibles et données de référence relatives aux 15 cibles énoncées dans le Cadre d'action régional.
